

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Le Conseil intercommunal est convoqué en séance
le jeudi 18 juin 2026 à 19h30
en la salle polyvalente de Jongny
Chemin de la Poste 7 – 1805 Jongny**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal No 02/2026 de la séance du 2 avril 2026
4. Communications du Bureau et correspondance
5. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
6. Préavis du Comité de direction
 - 6.1 Projet de signalisation dynamique – choix d'un projet pilote (Préavis No 06/2026)
 - 6.2 Budget 2027 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 07/2026)
 - 6.3 Taux d'activité, rétribution et indemnités diverses des membres du Comité de direction pour la durée de la législature 2026-2031 (No 08/2026)
7. Communications du Comité de direction :
 - 7.1 Bilan de législature (Communication orale)
 - 7.2 Nouvelle identité visuelle (Communication orale)
 - 7.3 Point de situation sur le projet de la Maison de la sécurité publique (Communication orale)
 - 7.4 Nouvelle infrastructure informatique ASR (Communication orale)
8. Rapports des commissions
 - 8.1 Rapport relatif aux comptes 2025 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 03/2026)
(Rapp. : M. Alexandre Koschevnikov, Président)

8.2 Rapport relatif à la gestion 2025 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 04/2026) (Rapp. : M. Alexandre Koschevnikov, Président)



8.3 Rapport relatif à la gouvernance ASR – Adaptation et mise en conformité des Statuts (Préavis No 05/2026) (Rapp. : Mme Sarah Dohr, Présidente)



9. Autres objets s'il y a lieu

**CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

Le Président

Rodrigo **LEAL**



La Secrétaire

Carole **DIND**

**A l'issue de la séance, le Président vous convie à partager
un apéritif pour marquer la fin de son mandat.**

Annexes :

- Convocation des groupes
- Procès-verbal No 02/2026
- Préavis 06 à 08/2026
- Rapports des Commissions



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Séance du jeudi 18 juin 2026 à 19h30
Salle polyvalente de Jongny
Chemin de la Poste 7 – 1805 Jongny

CONVOCATION DES GROUPES

Groupe de Vevey

Lundi 15 juin 2026
19h00 – Salle 3
Hôtel-de-Ville
1800 Vevey

Groupe de Montreux

Mardi 16 juin 2026
19h00 – Salle des commissions
Villa Mounsey
1820 Montreux

Groupe de La Tour-de-Peilz

Mardi 16 juin 2026
19h00 – Salle 1
Maison de Commune
1814 La Tour-de-Peilz

Groupe des Communes d'Amont

Mercredi 10 juin 2026
20h00 – Salle du Conseil
Maison de Commune
Rue du They 1
1820 Veytaux

Copie : - M. Rodrigo Leal, Président du Conseil intercommunal
- Mmes et MM. les membres du Comité de direction

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**PRÉAVIS No 06/2026
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Projet de Signalisation dynamique
Choix d'un projet pilote**

TABLE DES MATIERES

1. Contexte	3
2. Objet du préavis.....	4
3. Dispositif proposé	4
4. Choix d'un projet pilote.....	5
5. Infrastructures et services proposés.....	8
6. Impact financier.....	8
7. Conclusion	9

1. Contexte

Le territoire sur lequel l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR) exerce ses activités, composé de neuf communes, se caractérise par une situation géographique stratégique entre lac et montagnes. Traversée par l'autoroute A9 (axe Ouest-Est) et reliée à l'autoroute A12 en direction du Nord, notre région joue un rôle central dans les échanges régionaux, nationaux et internationaux.

Cette attractivité se traduit par une forte pression sur les infrastructures de mobilité, renforcée par la présence de manifestations d'envergure telles que le Montreux Jazz Festival, Riviera Noël ou encore divers événements sportifs, culturels et économiques à portée locale, nationale et européenne.

Dans ce contexte, les enjeux de fluidité du trafic, de sécurité routière et d'accessibilité pour les services de secours deviennent majeurs, en particulier lors de situations exceptionnelles ou récurrentes (travaux, manifestations, incidents). Le présent rapport vise à poser les bases d'un concept général de signalisation dynamique, permettant d'optimiser la gestion du trafic sur le territoire de l'ASR.

Contexte géographique et routier

Le réseau routier de la Riviera se compose :

- d'axes structurants (autoroute A9, routes cantonales principales) ;
- de routes secondaires assurant la desserte locale ;
- de liaisons sensibles en zone urbaine dense et en zones à contraintes topographiques.

La topographie lacustre et alpine limite fortement les possibilités d'extension du réseau, ce qui accentue la vulnérabilité du système de mobilité en cas de perturbations.

Pression événementielle et saisonnière

Les grandes manifestations qui se déroulent régulièrement dans notre région attirent plusieurs centaines de milliers de visiteurs sur des périodes concentrées. Cette fréquentation exceptionnelle engendre :

- une surcharge ponctuelle des axes principaux ;
- une saturation des accès urbains ;
- une cohabitation difficile entre le trafic local, le trafic de transit et la mobilité douce.

À cela s'ajoutent des manifestations récurrentes de moindre ampleur, mais, qui peuvent avoir un fort impact au niveau local.

Projets d'infrastructures et transition climatique

Les projets climato-responsables, notamment le développement du chauffage à distance, impliquent des travaux conséquents et prolongés sur le domaine public. Ces interventions ont un impact direct sur la capacité routière et nécessitent des mesures de gestion du trafic adaptées, flexibles et évolutives.

Une première analyse sur plans a mis en évidence la nécessité de solutions permettant de répondre efficacement à plusieurs types de situations :

- surcharge de trafic (heures de pointe, afflux touristique) ;
- travaux planifiés ou urgents ;
- manifestations programmées ;
- événements imprévus (accidents, ruptures de conduites, incidents techniques).

Ces situations requièrent la capacité de :

- dévier rapidement le trafic sur des réseaux alternatifs ;
- hiérarchiser les flux (transit, local, riverains) ;
- maintenir l'accessibilité pour les véhicules de secours.

2. Objet du préavis

L'objectif principal du projet est de définir un cadre stratégique de déviation dynamique, reposant sur une signalisation « *intelligente* » et adaptable, permettant :

- d'anticiper et gérer les perturbations de trafic ;
- d'optimiser l'utilisation du réseau routier existant ;
- de garantir un niveau de sécurité élevé ;
- de réduire les nuisances pour les habitants ;
- d'améliorer l'information aux usagers.

Les objectifs spécifiques sont :

- identifier les tronçons routiers susceptibles d'accueillir des déviations ;
- définir des scénarios de gestion du trafic selon les types d'événements ;
- intégrer les contraintes topographiques et urbanistiques ;
- tenir compte des charges de trafic existantes et futures, assurer la continuité des itinéraires de secours.

3. Dispositif proposé

L'analyse repose sur :

- l'étude du réseau routier hiérarchisé (axes principaux, secondaires) <https://map.cartoriviera.ch/s/KlkRC> ;
- les charges de trafic observées <https://map.cartoriviera.ch/s/VHevf> ;
- les points de congestion récurrents ;
- les zones sensibles (écoles, centres urbains, hôpitaux) ;
- les projets de réaménagement routier connus ou planifiés.

- déviations principales : report du trafic sur des axes structurants capables d'absorber des volumes importants ;
- déviations secondaires : itinéraires complémentaires, à activer de manière ciblée ;
- déviations locales temporaires : gestion fine à l'échelle d'un quartier ou d'un secteur.



Afin de garantir une mise en œuvre réaliste et progressive, il est proposé de lancer un projet pilote sur un secteur représentatif du territoire de l'ASR.

- d'analyser les variantes possibles ;
- de proposer un périmètre pilote pertinent ;
- de définir une solution techniquement et financièrement maîtrisée.

Le projet pilote permettra :

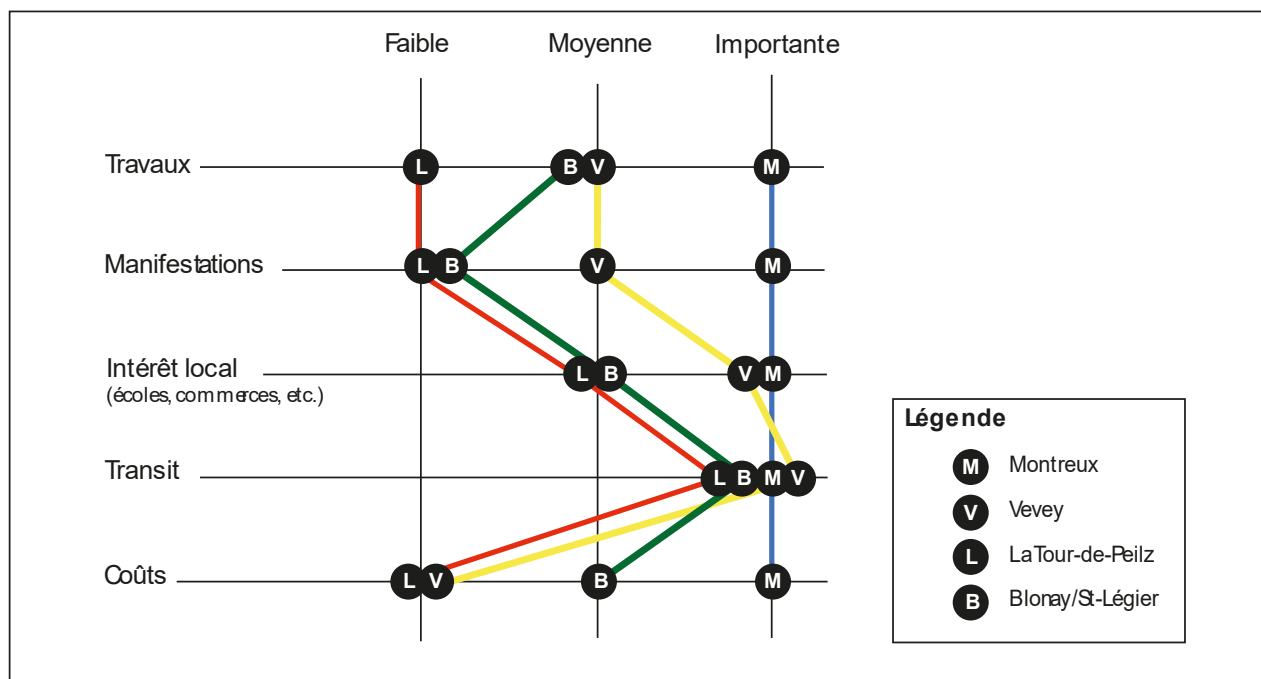
- de tester les scénarios de déviation ;
- d'évaluer l'acceptation par les usagers ;
- de mesurer les gains en fluidité et sécurité ;
- d'ajuster le concept avant un déploiement élargi.

Le développement d'un concept général de signalisation dynamique constitue une réponse adaptée aux défis de mobilité actuels et futurs de la Riviera. En tenant compte des spécificités territoriales, événementielles et climatiques, ce dispositif offre une solution flexible, évolutive et durable.

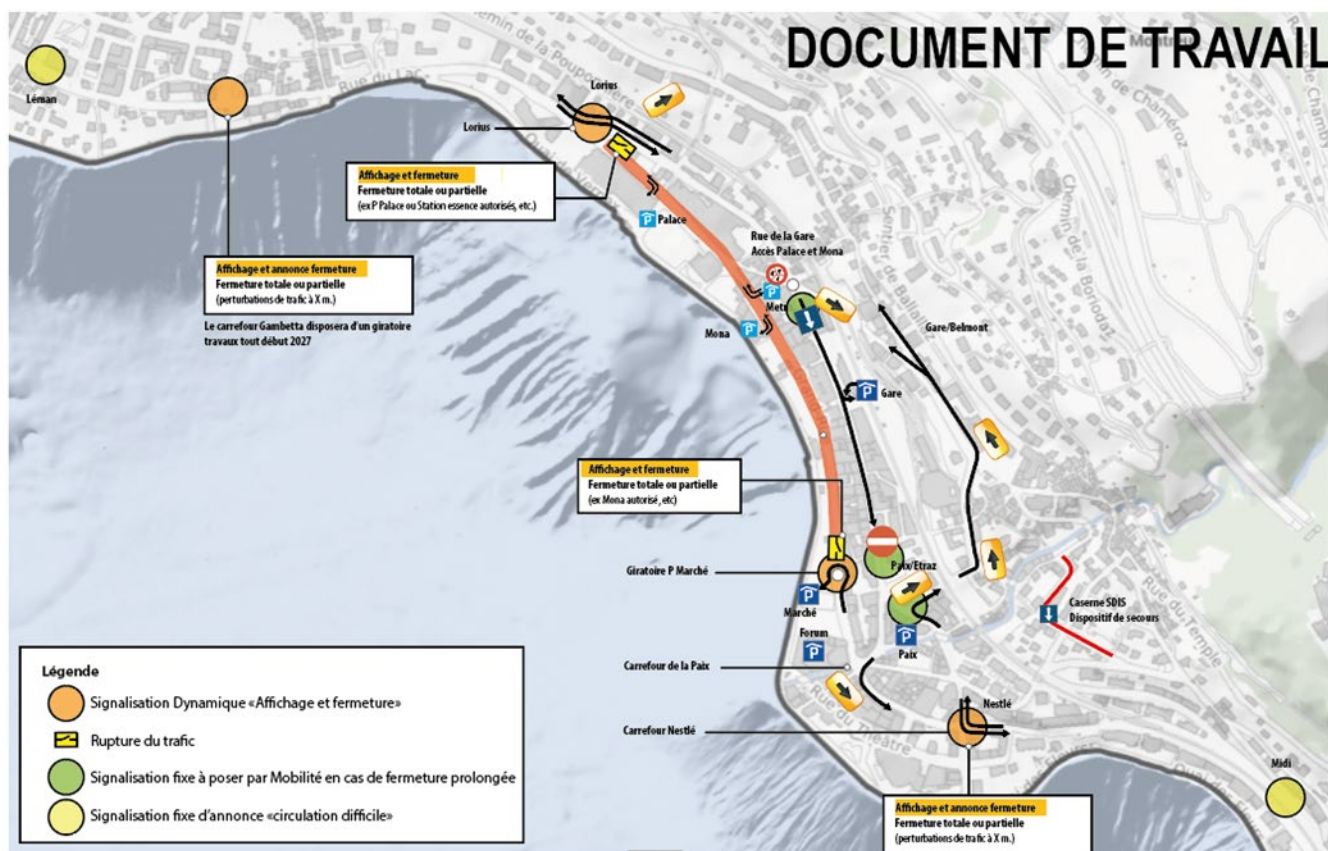
La mise en œuvre progressive, via un projet pilote ciblé, permettra de sécuriser les choix techniques et stratégiques, tout en posant les bases d'une gestion moderne et proactive du trafic à l'échelle de l'ASR.

Une analyse, selon le schéma ci-dessous, permet de se rendre compte que la priorisation du concept de déviation de Montreux pour le projet pilote, répond aux critères suivants :

- Travaux à court terme (2027) avec une durée importante (projet Moncad – chauffage à distance)
- Manifestations récurrentes et importantes (Montreux Jazz Festival et Riviera Noël), représentant près de 1'000'000 de visiteurs par année ;
- Intérêt local très fort (commerces, habitations, écoles, institutions, 2M2C) ;
- Trafic de transit important (itinéraire Delesta) en cas de fermeture de l'autoroute.



Projet pilote – Concept de gestion du trafic pour Montreux



5. Infrastructures et services proposés

- 7 caméras de type swissCAM AI ;
- 4 panneaux LED dynamiques ;
- Système de tableau de bord (comptage et flux de trafic en temps réel + accès sur Cloud en ligne et sauvegarde annuelle des données) ;
- Algorithmes (définition d'algorithmes permettant l'affichage automatique de fermeture et d'ouverture en cas de surcharge de trafic) ;
- Logiciels panneaux LED (permet de gérer les informations à afficher sur les différents panneaux) ;
- Cartes SIM (équipement et tous les sites) ;
- Suivi du projet (6 demi-journées) ;
- Formation (2 journées à l'utilisation du tableau de bord) ;
- Installation (assurée par l'ASR) ;
- Maintenance (à distance des systèmes installés, alarme lors d'interruption).

6. Impact financier

6.1 Coût total du projet pilote

Le coût du projet pilote, sur la base de l'offre de Swisstraffic SA du 27 mars 2026, ainsi que de la clé de répartition convenue avec la Commune de Montreux le 27 avril 2026, s'élève à **CHF 142'010 HT** (CHF 153'513 TTC), dont **CHF 121'950 HT** d'investissement initial et **CHF 20'060 HT** par année au titre des charges récurrentes (cartes SIM, tableau de bord cloud, maintenance matérielle et logicielle).

6.2 Répartition financière entre l'ASR et la Commune de Montreux

En étroite collaboration avec le service de la mobilité de la Commune de Montreux, une clé de répartition a été établie, fondée sur le bénéfice direct de chaque poste pour les parties prenantes. Le tableau ci-après en présente la synthèse :

	ASR	Commune de Montreux	Total
Total HT	CHF 97'500	CHF 44'510	CHF 142'010
Total TTC	CHF 105'398	CHF 48'115	<u>CHF 153'513</u>

La **Commune de Montreux prend ainsi directement à sa charge CHF 44'510 HT (CHF 48'115 TTC)**, soit environ 31 % du coût total du projet. Cette participation couvre notamment l'ensemble des sept caméras IA — qui remplacent les capteurs LiDAR existants qui sont en fin de vie — ainsi que le tableau de bord de monitoring du trafic urbain montreuais. Cette répartition reflète un partage équilibré entre les éléments à bénéfice strictement local (caméras, tableau de bord) financés par Montreux et les briques transposables à d'autres sites (algorithmes, logiciel VMS, formation, installation) portées par l'ASR.

6.3 Crédit d'investissement sollicité

La part d'investissement à charge de l'ASR se décompose comme suit (HT) : panneaux LED dynamiques CHF 37'300 ; algorithmes CHF 15'000 ; logiciel VMS de gestion des panneaux CHF 19'250 ; suivi du projet pilote CHF 4'000 ; formation CHF 1'600 ; installation et mise en service CHF 13'700. Soit un total de **CHF 90'850 HT, respectivement CHF 98'209 TTC**.

Compte tenu d'aléas usuels (frais imprévus, hausses des matériaux signalées dans les conditions particulières de l'offre, ajustements en cours de chantier), il est demandé au Conseil intercommunal un **crédit d'investissement de CHF 100'000 TTC au maximum**.

À noter par ailleurs que le rabais de 50 % consenti par Swisstraffic SA sur le logiciel VMS (CHF 19'250 au lieu de CHF 38'500) est **conditionné à la mise en service d'un site supplémentaire dans un délai de deux ans**. Cette condition s'inscrit naturellement dans la perspective de l'extension du dispositif aux secteurs de Vevey et de Blonay - Saint-Légier.

6.4 Charges de fonctionnement

Les charges récurrentes à charge de l'ASR s'élèvent à **CHF 6'650 HT par an (CHF 7'189 TTC)** (cartes SIM CHF 800 et maintenance CHF 5'850). Elles seront intégrées au budget de fonctionnement à compter de l'exercice 2027. La Commune de Montreux assumera quant à elle CHF 13'410 HT par an, soit CHF 14'496 TTC (tableau de bord cloud, cartes SIM, part de maintenance).

6.5 Amortissement

Conformément aux normes comptables MCH2 et à la nature électronique du matériel acquis, l'investissement sera **amorti sur une durée de 5 ans**, soit une charge annuelle d'environ CHF 20'000.

7. Conclusion

Le Comité de direction est convaincu que le projet de signalisation dynamique proposé représente une excellente opportunité pour contribuer à améliorer la gestion du trafic dans notre région, particulièrement pour nous donner des éléments d'apprentissage pour les secteurs Vevey, La Tour-de-Peilz et Blonay – St-Légier.

Il est à noter que le choix du projet pilote a été effectué en étroite collaboration avec le service de la mobilité de la Commune de Montreux et qu'il s'intègre parfaitement dans la politique de mobilité actuelle et future de la commune.

Ce projet a été présenté à agglo rivelac, DGMR et SIERA (service d'entretien autoroutier), projet qui a été accueilli favorablement.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera

Vu le préavis N° 06/2026 du Comité de direction du 21 mai 2026 ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de direction à engager les dépenses liées à la mise en place d'un projet pilote relatif à la signalisation dynamique tel qu'explicité dans le présent préavis ;
- de lui octroyer, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 100'000 maximum ;
- de financer, si nécessaire, cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction serait autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous actes et conventions en rapport avec ce projet pilote.

Ainsi adopté le 21 mai 2026

COMITE DE DIRECTION

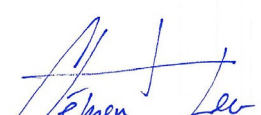
Le Président



Bernard Degex



Le Secrétaire



Clément Leu

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**PRÉAVIS No 07/2026
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Budget 2027
de l'Association de communes Sécurité Riviera**

Séances de commission : mardis 07.07.2026 (sans Comité de direction) **et 25.08.2026** (avec Comité de direction) – 19h.00 – Salle du Comité de direction, rue du Lac 118, 1815 Clarens

Table des matières

1. Résumé exécutif	4
Chiffres-clés du budget 2027	4
Facteurs explicatifs de la variation de la charge nette (+CHF 193'401)	5
Investissements 2027	6
Décision demandée	6
2. Objet du préavis, référentiel MCH2 et méthode	6
2.1 Objet	6
2.2 Référentiel comptable	7
2.3 Budget 2026 comparable et centralisation analytique	7
2.4 Tâches principales et tâches optionnelles	7
3. Structure financière 2027 : trois blocs distincts	8
4. Analyse par nature MCH2, déclinée par bloc	9
4.1 Réconciliation MCH2 globale — périmètre complet ASR	9
Charges d'exploitation par nature (regroupement à 3 chiffres)	9
Lecture économique des principaux postes	10
Revenus d'exploitation par nature	11
Lecture économique des principaux postes	12
4.2 Bloc 1 — Tâches principales par nature	13
4.3 Bloc 2.a — Signalisation par nature (fonction 6150)	13
4.4 Bloc 2.b — Stationnement par nature (fonctions 6151X)	14
5. Analyse par fonction MCH2 et évolution des effectifs	15
5.1 Soldes nets par fonction (hors imputations internes)	15
5.2 Évolution des effectifs (ETP) par fonction	16
6. Focus thématiques	17
6.1 Masse salariale et effectifs : deux leviers de maîtrise	17
6.2 Service d'ambulances — cadre conventionnel et financement	18
6.3 Tâches optionnelles — Signalisation et Stationnement	19
6.4 Informatique et amortissements — la bascule expliquée	20
6.5 Mandats, honoraires et projets transversaux	20
7. Compte d'investissements 2027 et amortissements	21
7.1 Compte d'investissements 2027 par fonction	22
7.2 Amortissements 2027	22
7.3 Plan d'investissements pluriannuel 2026-2031	22

8. Répartition communale de la charge nette 2027	22
8.1 Répartition par commune — Tâches principales	23
8.2 Répartition par commune — Tâches optionnelles	23
8.3 Synthèse — Contribution nette effective par commune	24
9. Conclusion et projet de décision	25

Annexes

- Annexe 1 - Table de correspondance des fonctions MCH2
- Annexe 2 - Analyse par nature MCH2
- Annexe 3 - Compte de résultats échelonné
- Annexe 4 - Analyse par fonction MCH2
- Annexe 5 - Méthode de ventilation des charges transversales
- Annexe 6 - Répartition communale du budget 2027
- Annexe 7 - Plan d'investissement (Flux 2026 à 2029)
- Annexe 8 - Compte des investissements
- Annexe 9 - Plan d'amortissements 2026-2031

1. Résumé exécutif

L'Association de communes Sécurité Riviera (ci-après : **ASR**) soumet à l'approbation du Conseil intercommunal son budget de fonctionnement 2027, établi pour la deuxième année consécutive selon le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). La **charge nette totale à répartir** entre les communes membres et les communes liées par contrat de prestations s'établit à **CHF 25'333'566**, soit une hausse de **CHF 193'401 (+0.77 %)** par rapport au budget 2026.

L'évolution contenue de la charge nette résulte de la combinaison de pressions structurelles à la hausse — évolution naturelle des effectifs, mécanismes statutaires d'évolution dans l'échelle salariale (GESPER), indexation IPC, montée en charge de la nouvelle infrastructure informatique — et de plusieurs facteurs favorables. Trois leviers expliquent l'essentiel de la maîtrise budgétaire :

- un **effet de rotation naturel** dans la pyramide des âges, plusieurs départs à la retraite étant remplacés par des profils plus jeunes, donc plus bas dans l'échelle salariale ;
- un **ajustement de la masse salariale** de CHF 820'000 bruts sur les salaires CDI (étendu cette année à quatre périmètres : Police 550'000, Ambulance 120'000, Stationnement 100'000, Administration générale 50'000), tenant compte des taux de réalisation effectivement observés au compte en 2024 et 2025. Effet total sur la nature 30, charges patronales et indemnités comprises : de l'ordre de **CHF -1'150'000** ;
- une forte baisse des amortissements (-CHF 232'888), portée principalement par non-reconduction de l'amortissement lié au projet SAT inscrit au budget 2026 et par la baisse de l'amortissement de l'infrastructure informatique prévue au budget 2026.

S'y ajoute la disparition des pertes sur créances Ambulance budgétées en 2026 (-CHF 120'000 pour l'Ambulance ; -CHF 122'000 sur la nature 318 au total), dans le contexte du nouveau circuit de facturation et d'encaissement via la CEESV.

Chiffres-clés du budget 2027

Indicateur	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
Total charges MCH2 (natures 3, y c. imputations internes)	61'372'057	62'483'722	1'111'665	+1.8 %
Total revenus MCH2 (natures 4, y c. imputations internes et contributions communales)	-61'372'057	-62'483'722	-1'111'665	-1.8 %
Résultat annuel budgété	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00	—
Bloc 1 — Tâches principales	29'354'733	29'510'761	156'028	+0.5 %

Indicateur	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
Bloc 2.a — Signalisation (à financer par les communes signataires)	1'439'375	1'257'444	-181'931	-12.6 %
Bloc 2.b — Stationnement (ressource pour les communes signataires)	-5'653'943	-5'434'638	219'305	-3.9 %
Charge nette à répartir entre les communes	25'140'165	25'333'566	193'401	+0.77 %
Total investissements 2027	2'238'000	968'040	-1'269'960	-56.7 %
Amortissements (nature 33)	1'105'311	872'423	-232'888	-21.1 %

Facteurs explicatifs de la variation de la charge nette (+CHF 193'401)

Facteur	Effet net	Lecture
Charges de personnel (nature 30)	+CHF 393'778	Hausse contenue malgré +6.4 ETP nets. Effet rotation favorable (départs à la retraite remplacés par des profils plus jeunes), absorption par l'ajustement de la masse salariale (CHF 820'000 bruts sur salaires CDI ; CHF 1'150'000 environ tous comptes 30 confondus).
Biens, services (nature 31)	+CHF 331'738	Basculer de certaines licences informatiques de l'investissement vers le fonctionnement, hausse des prestations de services, augmentation de certaines fournitures et matériels, notamment en lien avec les besoins opérationnels et les aspirants supplémentaires. Effet partiellement compensé par la disparition des pertes sur créances Ambulance (-CHF 120'000 ; -CHF 122'000 sur la nature 318 au total).
Amortissements (nature 33)	-CHF 232'888	Les amortissements liés au renouvellement courant, notamment des véhicules, progressent, mais cette hausse est plus que compensée par la non-reconduction de l'amortissement lié au projet SAT inscrit au budget 2026 et par la baisse de l'amortissement de l'infrastructure informatique UTLI.

Facteur	Effet net	Lecture
Revenus de fonctionnement (natures 4 hors contributions et reversements)	-CHF 326'070	Hausse des amendes Police (-CHF 500'000), appuyée par la réorganisation de la facturation et le renforcement des compétences radar ; hausse des émoluments de la Sécurité routière / Amendes d'ordre (-CHF 145'000) ; hausse apparente de la subvention DGS Ambulance en présentation budgétaire (-CHF 56'250); partiellement compensée par la baisse anticipée des recettes parcomètres sur le périmètre de Vevey, en lien avec le parking de la Grande Place.
Charges de transfert hors reversements (nature 36)	+CHF 5'195	Indemnisations Comité de direction et PCi quasi stables.

Investissements 2027

Le compte des investissements 2027 s'élève à **CHF 968'040**, contre CHF 2'238'000 en 2026. Cette baisse s'explique principalement par la non-reconduction, en 2027, du projet SAT inscrit au budget 2026 à hauteur de CHF 1'610'000, dont le périmètre et le calendrier ont depuis été profondément remaniés. Le programme 2027 est centré sur le renouvellement courant du parc de véhicules, la poursuite du projet Odyssée et la modernisation des outils informatiques de l'OCM.

Décision demandée

Le Conseil intercommunal est invité à approuver le budget 2027 selon les normes MCH2, présentant un résultat annuel budgété à CHF 0.00, et à prendre acte des plans d'investissements et d'amortissements joints aux Annexes 7 à 9, étant rappelé que les objets significatifs continueront de faire l'objet de préavis spécifiques distincts.

2. Objet du préavis, référentiel MCH2 et méthode

2.1 Objet

Conformément aux dispositions statutaires de l'ASR, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal le budget de fonctionnement 2027. Les annexes budgétaires détaillées accompagnent le présent préavis. Le compte de résultats échelonné figure en Annexe 3, l'analyse par fonction en Annexe 4 et la répartition communale en Annexe 6. Le projet de décision figure à la section 9.

2.2 Référentiel comptable

Le budget 2027 est établi selon le Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) et le Manuel MCH2 pour les communes vaudoises dans sa version applicable. L'ancien plan comptable vaudois (PCV) n'est plus utilisé : la comparabilité 2027 / 2026 est intégralement établie sur la base de la nomenclature MCH2. Le compte de résultats échelonné figure en Annexe 3.

2.3 Budget 2026 comparable et centralisation analytique

Dans le cadre du bouclage 2026 et de la préparation du budget 2027, l'ASR a poursuivi la stabilisation analytique de sa présentation MCH2. Le budget 2026 avait franchi une première étape en intégrant les charges administratives de manière transversale au sein des fonctions opérationnelles. Le budget 2027 franchit une étape supplémentaire en **centralisant** les charges globales — auparavant ventilées directement dans les services opérationnels — au sein de trois fonctions administratives dédiées :

- **02201 — Administration générale / Direction** : charges de personnel administratif et de fonctionnement de la Direction et des services rattachés ;
- **02204 — UTLI** : charges informatiques et techniques transversales (licences, abonnements, maintenance, équipements) ;
- **02203 — Chancellerie** : revenus propres (émoluments de notification de commandements de payer) et charges directes.

Cette centralisation simplifie le suivi budgétaire et améliore la lisibilité du coût complet de chaque fonction. **Ces charges ne disparaissent pas** : elles sont ensuite ventilées vers les fonctions opérationnelles via les imputations internes (natures 39 et 49) selon une clé fondée sur le ratio des ETP. La méthodologie figure en Annexe 5.

Afin de garantir une comparaison homogène, les chiffres 2026 présentés sont retraités selon la même structure que 2027, et qualifiés de « Budget 2026 comparable ». Cette présentation n'a aucun effet sur le budget 2026 adopté ni sur les contributions communales facturées au titre de cet exercice.

2.4 Tâches principales et tâches optionnelles

L'ASR exerce des tâches **principales**, communes à l'ensemble des communes membres, et des tâches **optionnelles** confiées par certaines communes dans le cadre de conventions spécifiques. Les tâches optionnelles concernent la signalisation (fonction 6150) et le stationnement (fonctions 6151X), confiées à l'ASR par Vevey, Montreux et La Tour-de-Peilz.

Comptablement, les versements aux communes liés au stationnement sont logés en nature 360 (parts de revenus destinés à des tiers), au sein des subdivisions fonctionnelles 6151X correspondant à chaque commune.

La structure du présent préavis isole systématiquement ces deux périmètres, de sorte que les évolutions des tâches optionnelles n'interfèrent pas avec la lecture politique des tâches principales.

3. Structure financière 2027 : trois blocs distincts

Le budget 2027 se décompose en trois blocs financiers indépendants, alignés sur les mécanismes de répartition entre communes (cf. section 8 et Annexe 6) :

Bloc	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
Bloc 1 — Tâches principales (à couvrir par l'ensemble des communes membres)	29'354'733	29'510'761	156'028	+0.5 %
Bloc 2.a — Signalisation (à financer par les communes signataires)	1'439'375	1'257'444	-181'931	-12.6 %
Bloc 2.b — Stationnement (ressource pour les communes signataires)	-5'653'943	-5'434'638	219'305	-3.9 %
Charge nette effective à répartir entre les communes	25'140'165	25'333'566	193'401	+0.77 %

Les soldes ci-dessus reflètent la lecture analytique complète : les charges des fonctions transversales (Législatif, Exécutif, Administration générale, UTLI, Chancellerie) sont ventilées vers les fonctions opérationnelles via les imputations internes.

Bloc 1. La progression de CHF 156'028 (+0.53 %) est dominée par la Police (+CHF 342'239), qui intègre la création nette de quatre postes (deux aspirants, un instructeur, un spécialiste radar) et les effets année pleine des évolutions précédentes. Cette hausse est partiellement compensée par l'amélioration des soldes Ambulance (-CHF 138'314) et Sécurité routière (-CHF 100'546, soutenue par +CHF 145'000 d'émoluments).

Bloc 2.a. La baisse de CHF 181'931 résulte du non-remplacement d'un départ à la retraite à la Signalisation (-1.0 ETP, dont 0.4 ETP transféré à l'Administration générale au titre du renforcement juridique transversal et 0.6 ETP à l'OCM).

Bloc 2.b. La diminution de CHF 219'305 de la ressource générée par le stationnement résulte principalement de la révision prudente des recettes parcomètres sur le périmètre de Vevey, en lien avec la diminution annoncée des places payantes du parking de la Grande Place en 2027 (cf. point 6.3). Cette baisse est **intégralement supportée par Vevey**, conformément au mécanisme contractuel de reversement.

Pour la présentation officielle MCH2, les totaux détaillés dans l'analyse par nature et le compte de résultats échelonné figurant aux Annexes 2 et 3 intègrent l'ensemble des natures 3 et 4, y compris les imputations internes et les contributions communales, le résultat annuel budgété s'établit à CHF 0.00.

4. Analyse par nature MCH2, déclinée par bloc

La présente section décline l'analyse par nature MCH2 selon la structure en trois blocs adoptée à la section 3. Les soldes nets de chaque bloc retrouvent exactement les chiffres présentés au tableau ci-dessus. Pour chaque bloc, les charges transversales (Législatif, Exécutif, Administration générale, UTLI, Chancellerie) sont incluses au titre de leur quote-part imputée : il s'agit d'un coût réel de fonctionnement de chaque bloc. Les contributions communales et les versements aux communes signataires sont en revanche neutralisés dans les analyses par bloc, car ils relèvent de la mécanique de financement et de répartition plutôt que de la dynamique économique sous-jacente.

4.1 Réconciliation MCH2 globale — périmètre complet ASR

La vue ci-dessous est conservée afin d'assurer la réconciliation avec les annexes budgétaires MCH2, en particulier l'analyse par nature figurant en Annexe 2 et le compte de résultats échelonné figurant en Annexe 3. Elle porte sur le périmètre complet de l'ASR, y compris les imputations internes, les contributions communales et les versements aux communes. Le total des charges MCH2 progresse de CHF 1'111'665 (+1.8 %), passant de CHF 61'372'057 à CHF 62'483'722. Cette progression brute intègre la hausse des imputations internes (nature 39, +CHF 811'499), intégralement neutralisée par les revenus internes correspondants (nature 49), sans effet sur la charge nette à répartir. La neutralisation des contributions communales et des versements intervient dans les analyses par bloc présentées aux points 4.2 à 4.4.

Charges d'exploitation par nature (regroupement à 3 chiffres)

Charges par nature	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
300 — Autorités et commissions	28'300	30'000	1'700	+6.0 %
301 — Salaires du personnel	24'548'221	24'655'013	106'792	+0.4 %
304 — Allocations	4'262'313	4'305'040	42'728	+1.0 %
305 — Cotisations patronales	7'240'068	7'317'776	77'708	+1.1 %
309 — Autres charges de personnel	727'530	892'380	164'850	+22.7 %
Sous-total 30 — Charges de personnel	36'806'432	37'200'209	393'778	+1.1 %
31 — Biens, services et autres charges	7'339'256	7'670'993	331'738	+4.5 %
33 — Amortissements du patrimoine administratif	1'105'311	872'423	-232'888	-21.1 %
34 — Charges financières	97'850	97'500	-350	-0.4 %

Charges par nature	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
36 — Charges de transfert (incl. reversements aux communes)	6'969'209	6'777'097	-192'112	-2.8 %
Sous-total charges de fonctionnement (hors imputations internes)	52'317'856	52'618'222	300'166	+0.6 %
39 — Imputations internes (neutralisées par la 49)	9'054'001	9'865'500	811'499	+9.0 %
Total des charges MCH2	61'372'057	62'483'722	1'111'665	+1.8 %

Lecture économique des principaux postes

Charges de personnel (nature 30, +CHF 393'778 / +1.1 %). L'évolution de la masse salariale reste contenue malgré une progression nette de +6.4 ETP (création de 4 postes au Service de police, 1.4 ETP au Service d'ambulances, 1 ETP PMO, précédemment inclus à 50% en CDD). Deux mécanismes expliquent cette modération :

- un **effet de rotation favorable**, plusieurs départs à la retraite étant remplacés par des profils plus jeunes positionnés plus bas dans l'échelle GESPER ;
- l'**ajustement de la masse salariale** de CHF 820'000 bruts sur les salaires CDI (cf. point 6.1), étendu cette année à quatre périmètres opérationnels ;

L'augmentation de la nature 309 (+CHF 164'850 / +22.7 %) traduit principalement la hausse des coûts de formation, en particulier la formation de 7 aspirants au Service de police contre 5 au budget 2026, ainsi que le renforcement de certains dispositifs de formation continue et de charges de personnel diverses.

Biens, services et autres charges d'exploitation (nature 31, +CHF 331'738 / +4.5 %).

L'évolution combine plusieurs mouvements identifiables :

- la **hausse du compte 311** (+CHF 136'350), qui regroupe notamment la bascule de certaines licences informatiques depuis l'investissement vers le fonctionnement (env. CHF 40'000), la remise à niveau des outils internet et intranet (env. CHF 50'000), ainsi que l'augmentation de certains équipements Police liés à la tenue KEP et aux deux aspirants supplémentaires (env. CHF 60'000) ;
- la hausse des **prestations de services et honoraires** (compte 313, +CHF 166'008), notamment au Service de police (besoins techniques caméras, télécommunications cantonales) et à l'Administration générale (mandats de communication institutionnelle, cf. point 6.5) ;
- une hausse des **charges de matières** (compte 310, +CHF 104'800) ;
- partiellement compensé par la disparition des pertes sur créances Ambulance (compte 318, -CHF 120'000 pour l'Ambulance ; -CHF 122'000 sur la nature 318 au total), dans le contexte du nouveau circuit de facturation et d'encaissement via la CEESV.

Amortissements (nature 33, –CHF 232'888 / –21.1 %). La baisse est intégralement portée par deux postes :

- **non-reconduction de l'amortissement lié au projet SAT inscrit au budget 2026 :** environ –CHF 161'000 budgétés en 2026;
- **baisse de l'amortissement de l'infrastructure informatique** à l'UTLI : –CHF 80'000 (de CHF 220'000 à CHF 140'000), sous l'effet de la bascule des licences mentionnée ci-dessus.

À l'inverse, les amortissements véhicules Police progressent en 2027 (renouvellement de plusieurs véhicules livrés en 2026), de même qu'à la Signalisation et à l'OCM. Le détail bien par bien figure en Annexe 9.

Charges de transfert (nature 36, –CHF 192'112 / –2.8 %). Cette catégorie regroupe d'une part les contributions versées à des organismes externes et les indemnités versées aux membres du CODIR (compte 361, quasi stable à +CHF 5'195) et d'autre part les versements aux communes liés au stationnement (compte 360, –CHF 197'306). La baisse du compte 360 est la conséquence mécanique de la révision prudente des recettes parcomètres sur le périmètre de Vevey.

Imputations internes (nature 39, +CHF 811'499). La hausse traduit l'extension de la **centralisation analytique** des coûts globaux ASR, qui étaient auparavant ventilés directement dans les services opérationnels. Cette centralisation au sein des fonctions transversales (puis ventilation analytique) permet une simplification du suivi budgétaire et améliore la lecture du coût complet de chaque domaine. Elle est sans effet sur la charge nette à répartir, étant systématiquement neutralisée par les revenus internes de la nature 49.

Revenus d'exploitation par nature

Revenus par nature	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
41 — Patentes et concessions	–341'500	–343'500	–2'000	+0.6 %
421 — Émoluments administratifs	–1'292'700	–1'411'700	–119'000	+9.2 %
424 — Taxes d'utilisation (parcomètres principalement)	–7'920'000	–7'665'000	255'000	–3.2 %
426 — Autres taxes et redevances	–156'180	–133'600	22'580	–14.5 %
427 — Amendes	–4'580'000	–5'080'000	–500'000	+10.9 %
Sous-total 42 — Taxes et redevances	–13'948'880	–14'289'800	–340'920	+2.4 %
463 — Subventions reçues (dont DGS pour l'Ambulance)	–6'700'568	–6'754'118	–53'550	+0.8 %
461 — Dédommagements (dont contributions communales 4612)	–31'327'109	–31'230'804	96'305	–0.3 %

Revenus par nature	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
Sous-total 46 — Revenus de transferts	-38'027'677	-37'984'922	42'755	-0.1 %
Sous-total revenus de fonctionnement (hors imputations internes)	-52'318'057	-52'618'222	-300'165	+0.6 %
49 — Revenus internes	-9'054'001	-9'865'500	-811'499	+9.0 %
Total des revenus MCH2	-61'372'057	-62'483'722	-1'111'665	+1.8 %

Lecture économique des principaux postes

Émoluments administratifs (nature 421, -CHF 119'000 supplémentaires). Cette progression apparente nette masque un mouvement contrasté entre fonctions :

- la **Sécurité routière / contentieux des amendes d'ordre (fonction 11200)** enregistre une **hausse de +CHF 145'000** sur ses émoluments, soutenue par la tendance observée en 2025 ;
- l'**OCM (fonction 14000)** voit ses émoluments **stables** (-CHF 5'000), contrairement à ce qu'une lecture rapide du sous-total pourrait suggérer ;
- les autres fonctions sont stables.

Taxes d'utilisation (nature 424, +CHF 255'000 en charge). Les recettes parcomètres sont budgétées à un niveau plus prudent en 2027 sur le périmètre de Vevey, où la diminution annoncée des places payantes du parking de la Grande Place conduit à anticiper une baisse de l'ordre de CHF 280'000 sur ce périmètre. Cette baisse est circonscrite à Vevey via le mécanisme contractuel de reversement (cf. point 4.4 et section 8).

Amendes (nature 427, -CHF 500'000 supplémentaires). Cette hausse résulte d'une estimation revue sur la base des montants effectifs 2025 et de la tendance 2026. Elle est également liée à la réorganisation du service de facturation et au renforcement des compétences spécialisées en matière radar, visant un traitement plus complet et régulier des dossiers existants.

Subventions reçues (nature 463, -CHF 53'550 net). Ce poste regroupe principalement :

- la **subvention DGS pour le Service d'ambulances** (compte 42200.4631.00), qui s'élève à CHF 5'576'050 en 2027 contre CHF 5'519'800 en 2026, soit une hausse apparente de CHF 56'250 ;
- les subventions cantonales SDIS (CHF +1'500) et PCi (CHF +1'200), en très légère baisse.

Le financement du Service d'ambulances est maintenu en nature 463 pour 2027, par souci de comparabilité avec la présentation budgétaire 2026. Dans les faits, il repose sur un mécanisme combinant les produits nets de facturation des prestations ambulancières, désormais encaissés via la CEESV, et le solde de financement reconnu par la DGS (cf. point 6.2).

Contributions communales. Conformément aux principes statutaires, la totalité du résultat est ramenée à zéro par les contributions communales. Le résultat annuel budgété 2027 s'établit à CHF 0.00. Le détail de la répartition figure en section 8.

4.2 Bloc 1 — Tâches principales par nature

Le Bloc 1 regroupe les fonctions opérationnelles principales (Police 11100, Sécurité routière 11200, OCM 14000, SDIS 15000, PCi 16200, Ambulance 42200) et la quote-part imputée des fonctions transversales. Les contributions communales sont neutralisées afin de faire apparaître la charge nette à couvrir par les communes membres.

Bloc 1 — par nature MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF
30 — Charges de personnel	28'993'552	29'639'667	646'116
31 — Biens et services	4'707'283	4'721'085	13'802
33 — Amortissements	779'766	618'096	-161'670
34 — Charges financières	65'350	65'000	-350
36 — Charges de transfert (hors reversements 3602)	593'386	597'559	4'174
Charges de transversales imputées	4'699'386	5'002'272	302'885
Total charges directes Bloc 1	39'838'681	40'643'679	804'997
41 — Patentes et concessions	-341'500	-343'500	-2'000
42 — Taxes et redevances	-3'439'880	-4'033'300	-593'420
463 — Subventions reçues	-6'700'568	-6'754'118	-53'550
461 — Autres dédommagements (hors 4612)	-2'000	-2'000	0
Total revenus directs Bloc 1	-10'483'948	-11'132'918	-648'970
Solde net Bloc 1 (à couvrir par les communes membres)	29'354'733	29'510'761	156'028

La maîtrise des charges directes (+CHF 804'997, soit +2.0 %) est plus que compensée par l'amélioration des revenus directs (-CHF 648'970), aboutissant à une progression modérée du solde net de +CHF 156'028 (+0.5 %). Les principaux contributeurs à cette dynamique sont commentés au point 4.1 et au point 5.

4.3 Bloc 2.a — Signalisation par nature (fonction 6150)

La signalisation représente une charge à financer par les communes signataires d'un contrat de prestations. Le solde net diminue de CHF 181'931 (-12.6 %) sous l'effet de la maîtrise des charges de personnel (non-remplacement d'un départ à la retraite, soit -1.0 ETP), combinée

à deux redéploiements internes neutres sur le total ASR (0.4 ETP juriste transféré à l'Administration générale, 0.6 ETP à l'OCM).

Bloc 2.a — Signalisation par nature MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF
30 — Charges de personnel	973'963	801'578	-172'385
31 — Biens et services	361'434	370'232	8'798
33 — Amortissements	18'131	21'326	3'195
Charges transversales imputées (39)	189'847	169'308	-20'539
Total charges Bloc 2.a	1'543'375	1'362'444	-180'931
42 — Revenus directs (taxes, redevances)	-104'000	-105'000	-1'000
Total revenus Bloc 2.a	-104'000	-105'000	-1'000
Solde net Bloc 2.a (à financer par les communes signataires)	1'439'375	1'257'444	-181'931

4.4 Bloc 2.b — Stationnement par nature (fonctions 6151X)

Le stationnement constitue une ressource nette pour les communes liées par contrat. La ressource diminue de CHF 219'305 (-3.9 %), reflétant principalement la révision prudente des recettes parcomètres sur le périmètre de Vevey, en lien avec le parking de la Grande Place. Les versements aux communes sont neutralisés dans la lecture ci-dessous : ils transitent par le compte de résultats pour restituer aux communes la ressource nette générée par l'activité, mais ne décrivent pas la dynamique économique du stationnement.

Bloc 2.b — Stationnement par nature MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF
30 — Charges de personnel	3'026'731	2'938'387	-88'344
31 — Biens et services	699'225	679'144	-20'081
33 — Amortissements	12'014	17'014	5'000
34 — Charges financières	17'500	17'500	0
36 — Autres charges de transfert hors versements	395'000	417'000	22'000
Charges transversales imputées	595'587	641'317	45'730
Total charges Bloc 2.b	4'746'057	4'710'362	-35'695
42 — Taxes d'utilisation (parcomètres)	-7'490'000	-7'235'000	255'000
42 — Amendes de stationnement	-2'880'000	-2'880'000	0
42 — Autres revenus	-30'000	-30'000	0
Total revenus Bloc 2.b	-10'400'000	-10'145'000	255'000

Bloc 2.b — Stationnement par nature MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF
Solde net Bloc 2.b (ressource pour les communes signataires)	-5'653'943	-5'434'638	219'305

Lecture politique. La diminution de la ressource (-CHF 219'305) est intégralement supportée par Vevey et ne pèse en aucune manière sur les contributions communales destinées au financement des tâches principales. La maîtrise des charges directes hors charges transversales (-CHF 81'425) atténue partiellement la baisse anticipée des recettes parcomètres.

5. Analyse par fonction MCH2 et évolution des effectifs

5.1 Soldes nets par fonction (hors imputations internes)

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque fonction MCH2, le solde direct (charges directes – revenus directs, hors natures 39 et 49 et hors contributions communales 4612). Les fonctions transversales sont affichées pour mémoire à leur niveau brut. Leurs charges sont intégralement ventilées vers les fonctions opérationnelles dans la présentation analytique MCH2 (cf. section 4).

Code	Fonction MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart
01100	Législatif	39'380	43'900	4'520
01200	Exécutif	312'049	314'367	2'318
02201	Administration générale — Direction	4'190'232	4'355'777	165'545
02203	Administration générale — Chancellerie	-516'450	-447'900	68'550
02204	Administration générale — UTLI	1'459'609	1'546'752	87'143
Sous-total fonctions transversales (pour mémoire — intégralement ventilées en analytique)		5'484'820	5'812'896	328'076
11100	Police et sécurité publique	18'410'327	18'511'190	100'863
11200	Sécurité routière (Amendes d'ordre)	734'382	626'604	-107'778
14000	Questions juridiques (OCM)	402'341	409'906	7'565

Code	Fonction MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart
15000	Service du feu (SDIS)	2'745'368	2'827'868	82'500
16200	Défense civile (Protection civile)	2'011'578	1'996'977	-14'601
42200	Services de sauvetage (Ambulance)	351'351	135'944	-215'407
Sous-total fonctions opérationnelles		24'655'347	24'508'489	-146'858
61500	Routes communales (Signalisation)	1'249'528	1'088'136	-161'392
61510-13	Places de stationnement (Stationnement)	-6'249'530	-6'075'955	173'575
Sous-total tâches optionnelles		-5'000'002	-4'987'819	12'183
Charge nette à répartir entre les communes		25'140'165	25'333'566	193'401

Charges transversales. Le solde brut des fonctions transversales atteint CHF 5'812'896 en 2027 (+CHF 328'076 vs 2026). Cette progression s'explique principalement par : l'évolution normale de la masse salariale, les coûts de fonctionnement liés à la mise en service progressive de la nouvelle infrastructure informatique (logée à l'UTLI), et quelques charges nouvelles ciblées au sein de l'Administration générale (cf. point 6.5). L'amélioration des recettes propres de la Chancellerie (notifications de commandements de payer, +CHF 68'550) atténue partiellement cette hausse.

Lecture des tâches principales. Le sous-total des fonctions opérationnelles principales diminue de CHF 146'858 (hors imputations internes), porté par :

- l'amélioration significative de l'Ambulance (-CHF 215'407),
- la baisse de la Sécurité routière (-CHF 107'778), grâce aux +CHF 145'000 d'émoluments du contentieux AO ;
- partiellement compensé par la Police (+CHF 100'863) et le SDIS (+CHF 82'500).

Une fois les charges transversales (+CHF 328'076) ventilées analytiquement, le Bloc 1 progresse au total de CHF 156'028.

5.2 Évolution des effectifs (ETP) par fonction

Fonction	Budget 2026	Budget 2027	Écart	Commentaire
Administration générale (Direction, Chancellerie, UTLI)	23.6	25.0	+1.4	PMO (+1.0 ETP) + juriste transversal (+0.4 ETP)

Fonction	Budget 2026	Budget 2027	Écart	Commentaire
Police et sécurité publique	147.2	151.2	+4.0	2 aspirants + 1 instructeur + 1 spécialiste radar
Sécurité routière (Amendes d'ordre)	5.5	5.5	0.0	stable
Questions juridiques (OCM)	7.7	8.3	+0.6	transfert depuis Signalisation
Service du feu (SDIS)	9.5	9.5	0.0	stable
Défense civile (PCi)	7.5	7.5	0.0	stable
Services de sauvetage (Ambulance)	32.6	34.0	+1.4	résorption heures supplémentaires
Sous-total tâches principales et transversales	233.6	241.0	+7.4	
Routes communales (Signalisation)	7.6	6.6	-1.0	retraite non remplacée
Places de stationnement (Stationnement)	4.0	4.0	0.0	stable
Total ETP budgétés	245.2	251.6	+6.4	

Note sur les évolutions de périmètre. Le transfert de 0.4 ETP de juriste de la Signalisation vers l'Administration générale (intégration au pool juridique transversal) et le transfert de 0.6 ETP de la Signalisation vers l'OCM (rationalisation des prestations administratives) sont neutres sur le total ASR mais expliquent une partie des variations par fonction.

Le renforcement de l'Administration générale correspond à +1.0 ETP PMO dans la présentation des effectifs et à +0.4 ETP de juriste transféré depuis la Signalisation. Le PMO avait déjà fait l'objet d'une enveloppe à 50 % en CDD au budget 2026 ; la présentation 2027 le fait désormais apparaître dans les ETP budgétés de manière complète.

6. Focus thématiques

6.1 Masse salariale et effectifs : deux leviers de maîtrise

La masse salariale (nature 30) progresse de CHF 393'778 (+1.1 %) malgré des facteurs d'augmentation significatifs : indexation IPC, mécanismes GESPER, création de 4 postes au Service de police, 1.4 ETP à l'Ambulance. Cette modération apparente résulte de deux leviers que le Comité de direction estime utile d'exposer explicitement.

1. Effet de rotation favorable. Plusieurs départs à la retraite intervenus en 2025-2026 ont été remplacés par des profils plus jeunes positionnés plus bas dans l'échelle GESPER. À dotation constante, cet effet réduit mécaniquement la masse salariale moyenne par ETP. Sa portée

n'est pas chiffrée précisément, faute de granularité fine entre les effets « rotation » et « réalisation », mais il constitue un contributeur significatif à la maîtrise.

2. Ajustement de la masse salariale (CHF 820'000 bruts sur les salaires CDI ; effet total ~CHF 1'150'000 sur la nature 30). Cet ajustement, reconduit et étendu en 2027, consiste à tenir compte, dans la prévision budgétaire, des vacances de poste, des délais de recrutement, des mouvements en cours d'année et des taux de réalisation effectivement constatés. Il ne réduit ni la dotation autorisée ni les engagements de service.

Périmètre	Ajustement brut salaires CDI (compte 3010)	Effet total nature 30 (charges patronales et indemnités comprises)
Service de police	550'000	791'000
Service d'ambulances	120'000	163'500
Stationnement	100'000	136'900
Administration générale	50'000	62'800
Total ajustement 2027	820'000	~1'154'200

L'effet réel sur la nature 30 est sensiblement supérieur à CHF 820'000 dès lors que la réduction des salaires bruts entraîne mécaniquement une baisse des charges patronales (AVS, LPP, allocations familiales, assurance perte de gain) et des indemnités pour inconvénients de service. La pertinence de cet ajustement a été confirmée par les taux de réalisation observés en 2024 et 2025.

Hausse de la nature 309 (+CHF 164'850 / +22.7 %). Cette progression spécifique appelle un commentaire : elle ne reflète pas une dérive mais principalement la hausse des coûts de formation, notamment la formation de 7 aspirants au Service de police contre 5 au budget 2026. Elle comprend également le renforcement de certains dispositifs de formation continue et de charges de personnel diverses

6.2 Service d'ambulances — cadre conventionnel et financement

Subvention DGS, tarifs ambulanciers et lecture économique du financement.

Les négociations menées en 2025 sur les tarifs d'intervention ambulance ont conduit à une revalorisation du financement reconnu par la DGS, dont l'essentiel a déjà été intégré au budget 2026. En 2027, l'évolution s'inscrit dans la continuité de ce nouveau cadre conventionnel.

Le financement DGS inscrit au budget 2027 s'établit à CHF 5'576'050, contre CHF 5'519'800 au budget 2026, soit une progression apparente de CHF 56'250. Cette seule variation annuelle ne reflète toutefois pas entièrement l'évolution économique du financement du Service d'ambulances.

En effet, le budget 2026 intégrait encore des charges liées à l'ancien circuit de facturation et de contentieux, soit CHF 120'000 de pertes sur créances et CHF 15'000 de frais de contentieux. Ces charges, pour un total de CHF 135'000, ne sont pas reconduites en 2027 dans le contexte du nouveau circuit de facturation et d'encaissement via la CEESV. Dès lors, l'amélioration économique disponible pour l'exploitation du service ne se limite pas à la hausse

apparente du financement DGS de CHF 56'250, mais atteint environ CHF 191'000 en tenant compte de la disparition de ces charges.

Augmentation des effectifs et stabilisation de l'exploitation. Le budget 2027 intègre une augmentation de +1.4 ETP au Service d'ambulances afin de stabiliser un service fonctionnant régulièrement à flux tendu et de contenir la progression des heures supplémentaires. Le coût annuel de cette augmentation, estimé entre CHF 180'000 et CHF 200'000, est ainsi couvert par la combinaison de plusieurs effets favorables : hausse apparente du financement DGS, non-reconduction des pertes sur créances et frais de contentieux, ajustement de la masse salariale Ambulance présenté au point 6.1, ainsi qu'un effet de rotation favorable.

Au global, les charges de personnel directes du Service d'ambulances diminuent même légèrement de CHF 27'604 malgré ces postes supplémentaires. Cette évolution traduit le fait que le renforcement d'effectif est absorbé par les leviers de maîtrise budgétaire, sans dégradation du solde de la fonction.

Effet sur le solde de la fonction. Le solde net de la fonction Ambulance, hors imputations internes et hors contribution communale, s'améliore significativement : il passe de CHF 351'351 à CHF 135'944, soit une amélioration de CHF 215'407.

Effet pour les communes. Après prise en compte des imputations internes, la contribution communale liée au Service d'ambulances diminue de CHF 1'146'449 à CHF 1'008'135, soit une baisse de CHF 138'314 ou -12.1 %. Malgré le renforcement de 1.4 ETP, l'Ambulance pèse donc moins sur les communes membres en 2027 qu'en 2026.

Présentation budgétaire et CEESV. Depuis l'externalisation administrative à la CEESV, le circuit effectif d'encaissement des prestations ambulancières transite par la centrale cantonale, sans modifier l'économie générale du financement du service. Le budget 2027 conserve une présentation cohérente avec celle du budget 2026. La présentation comptable pourra être affinée au moment des comptes, selon les flux effectivement constatés.

6.3 Tâches optionnelles — Signalisation et Stationnement

Signalisation. Le solde à financer par les communes signataires diminue de CHF 181'931 (-12.6 %), passant de CHF 1'439'375 à CHF 1'257'444. La maîtrise des charges de personnel (non-remplacement d'un départ à la retraite) en est le facteur principal. Le périmètre des prestations facturées aux communes concernées reste inchangé.

Stationnement. La ressource générée pour les communes signataires diminue de CHF 219'305 (-3.9 %), passant de CHF 5'653'943 à CHF 5'434'638. Cette évolution résulte principalement de la **diminution annoncée des places payantes du parking de la Grande Place à Vevey**, avec un impact budgétaire anticipé de l'ordre de CHF 280'000 sur les recettes parcomètres du périmètre veveysan. Cette baisse n'est **pas mutualisée** : conformément aux conventions de prestations, elle est intégralement supportée par Vevey. Les amendes de stationnement restent stables.

Effet combiné. Les deux tâches optionnelles s'équilibrent partiellement, l'impact net combiné évoluant de +CHF 37'375 (de -CHF 4'214'569 à -CHF 4'177'194). L'impact sur les communes hors contrat de prestations est nul.

6.4 Informatique et amortissements — la bascule expliquée

La nouvelle infrastructure informatique mise en service progressivement depuis 2026 produit en 2027 deux effets de sens opposé qu'il convient de distinguer :

- côté **investissement / amortissement** : l'amortissement annuel de l'infrastructure informatique UTLI passe de CHF 220'000 à CHF 140'000 (-CHF 80'000), sous l'effet combiné d'une optimisation des coûts d'achat et de la **bascule de certaines licences** depuis l'investissement vers le fonctionnement (paiement périodique d'usage plutôt que licence perpétuelle activée) ;
- côté **fonctionnement** : les charges récurrentes augmentent, notamment au compte 311. La bascule de certaines licences représente environ CHF 40'000, tandis que la progression totale du compte 311 atteint CHF 136'350 en tenant compte des autres équipements et projets inscrits au budget.

L'effet net agrégé est globalement favorable sur le budget, mais la **répartition entre nature 33 (amortissements) et nature 31 (fonctionnement) évolue** sensiblement. Cette évolution illustre la nécessité, dans la lecture budgétaire, de considérer les deux natures de manière conjointe.

Conditions tarifaires obtenues. L'ASR a obtenu auprès de Microsoft un statut « non-profit » lui permettant de bénéficier d'un rabais moyen d'environ **52 %** sur les licences Microsoft. Cet effort de négociation a été l'une des raisons majeures de la bascule licences-fonctionnement.

Amortissements 2027 (CHF 872'423, -CHF 232'888 vs 2026). La baisse est portée à 98 % par deux postes :

Poste	2026	2027	Écart
SAT — Service de police (11100)	161'000	11'673 (fournitures résiduelles)	-149'327
Infrastructure informatique — UTLI (02204)	220'001	140'000	-80'000
Sous-total des deux postes	381'001	151'673	-229'328
Autres postes (solde net : véhicules, mobilier, autres)	724'311	720'750	-3'560
Total amortissements	1'105'311	872'423	-232'888

Le plan pluriannuel d'investissements et d'amortissements 2026-2031 est joint en Annexes 7-9.

6.5 Mandats, honoraires et projets transversaux

Les charges de prestations, honoraires et frais de services progressent en 2027 sous l'effet de plusieurs blocs identifiables. La nature 313 — prestations de services et honoraires —

augmente de CHF 166'008, passant de CHF 2'472'976 à CHF 2'638'983. Cette évolution doit toutefois être lue par postes, car elle regroupe à la fois des charges ponctuelles, des charges techniques récurrentes et des mandats transversaux.

Communication institutionnelle et événement de législature. Le budget 2027 intègre un effort ponctuel de communication institutionnelle et de représentation. Les charges correspondantes passent d'environ CHF 37'500 à CHF 166'000, soit une hausse d'environ CHF 128'500. Cette enveloppe comprend notamment la journée de législature quinquennale (CHF 70'000), les frais de réception ASR (CHF 10'000), la soirée des promotions (CHF 10'000), la charte graphique (CHF 10'000), le renouvellement de la banque d'images photographiques (CHF 15'000), ainsi qu'un poste de relations publiques / communication en lien notamment avec les réflexions autour de la Maison de la sécurité publique (CHF 50'000). Cette remise à niveau répond à un objectif de direction : mieux faire connaître l'ASR sur la Riviera, sans préjuger des décisions spécifiques qui devront être soumises aux organes compétents le moment venu.

Besoins techniques du Service de police. Le Service de police connaît plusieurs évolutions techniques. Les prestations de services de tiers passent de CHF 68'800 à CHF 112'200 (+CHF 43'400), notamment en raison de l'accès aux caméras de vidéosurveillance de la gare CFF de Vevey (CHF 20'000) et de frais techniques liés à l'environnement DGNSI / Police cantonale (CHF 25'000). Les frais de télécommunication progressent également, passant de CHF 187'200 à CHF 232'200 (+CHF 45'000), principalement sous l'effet du coût annuel Polycom (CHF 145'000) et de la location/acquisition des smartphones PoIVD (CHF 80'000). Ces hausses s'inscrivent dans l'évolution de l'environnement technique cantonal et des outils opérationnels de la police.

Sécurité routière / amendes d'ordre — frais d'expédition. Les frais d'expédition, rappels, sommations, ordonnances pénales et conversions LSI passent de CHF 110'000 à CHF 150'000 (+CHF 40'000). Cette augmentation doit être mise en relation avec la hausse attendue des émoluments du contentieux des amendes d'ordre, qui progressent de CHF 145'000. L'effet net reste donc favorable au budget de la fonction concernée.

UTLI — conciergerie externe complémentaire. Le budget 2027 intègre un recours complémentaire à de la conciergerie / nettoyage externe à Clarens pour CHF 50'000. Cette charge nouvelle explique l'essentiel de la hausse du poste d'entretien des bâtiments au sein de l'UTLI, qui passe de CHF 4'000 à CHF 59'500. Il s'agit d'un soutien externe à l'intendant interne.

Autres mandats et projets transversaux. Reconduction de plusieurs mandats engagés en 2026 (maintenance cybersécurité, suivi des travaux sur la révision de l'échelle des salaires, soutiens externes ciblés). Ces postes restent encadrés.

7. Compte d'investissements 2027 et amortissements

Le compte d'investissements 2027 totalise CHF 968'040, en baisse de CHF 1'269'960 par rapport à 2026 (CHF 2'238'000, -56.7 %). Cette diminution s'explique principalement par la

non-reconduction, en 2027, du projet SAT inscrit au budget 2026, dont le périmètre et le calendrier ont depuis été profondément remaniés.

7.1 Compte d'investissements 2027 par fonction

Fonction	Montant 2027	Principaux postes
Police et sécurité publique (11100)	458'040	Véhicules CHF 200'000 ; tranche projet Odyssée CHF 258'040
Service du feu (SDIS, 15000)	150'000	Deux véhicules d'intervention
Défense civile (PCi, 16200)	50'000	Fourgon VW T5 VICO 82
Routes communales (Signalisation, 61500)	60'000	Fourgon CUBLY 951
Places de stationnement (61510-13)	50'000	Véhicule CUBLY 933
Questions juridiques (OCM, 14000)	200'000	Véhicules CHF 50'000 ; logiciels CHF 150'000
Total compte d'investissements 2027	968'040	

Les logiciels OCM inscrits au compte des investissements correspondent à des développements ou acquisitions activables, distincts des licences annuelles et abonnements informatiques comptabilisés en fonctionnement.

7.2 Amortissements 2027

L'ensemble des investissements de l'ASR est amorti linéairement sur leur durée d'utilisation économique, conformément aux principes MCH2. Le total des amortissements 2027 s'élève à CHF 872'423 (–CHF 232'888 vs 2026 ; cf. point 6.4 pour l'analyse détaillée). Le détail bien par bien et la chronique 2026-2031 figurent en Annexe 9.

7.3 Plan d'investissements pluriannuel 2026-2031

Les plans joints aux Annexes 7 à 9 sont présentés à titre d'information et de planification financière. Il ne vaut pas autorisation de dépense : les investissements significatifs continueront de faire l'objet de préavis spécifiques distincts, soumis au Conseil intercommunal selon les règles en vigueur.

Les montants 2026 figurant dans le plan pluriannuel d'investissement et d'amortissement correspondent à une situation actualisée de planification, tenant compte des modifications de périmètre intervenues depuis l'adoption du budget 2026, notamment sur le projet SAT. Ils ne doivent donc pas être lus comme une reproduction du budget 2026 adopté/comparable utilisé dans les tableaux d'évolution du présent préavis.

8. Répartition communale de la charge nette 2027

La charge nette totale de CHF 25'333'566 est intégralement financée par les contributions des communes membres et, pour la part relevant des tâches optionnelles, par les communes liées

par contrat de prestations. Les principes de répartition demeurent inchangés par rapport à 2026 : clé pondérée pour les tâches principales hors SDIS et PCi, clé par habitant pour le SDIS et la PCi, contrats de prestations spécifiques pour la signalisation et le stationnement.

8.1 Répartition par commune — Tâches principales

Commune	Habitants	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	CHF/hab 2027
Blonay – Saint-Légier	12'597	4'139'552	4'173'317	33'765	331.29
Chardonne	3'384	746'088	754'420	8'332	222.94
Corseaux	2'326	518'688	518'552	-136	222.94
Corsier-sur-Vevey	3'458	757'034	770'918	13'884	222.94
Jongny	1'917	429'112	427'371	-1'741	222.94
Montreux	27'166	10'422'426	10'471'760	49'334	385.47
La Tour-de-Peilz	13'053	4'255'472	4'324'387	68'914	331.29
Vevey	20'179	7'787'057	7'778'460	-8'597	385.47
Veytaux	1'008	176'263	170'109	-6'154	168.76
Sous-total Communes membres ASR	85'088	29'231'691	29'389'294	157'602	
Château-d'Oex (PCi uniquement)	3'689	90'565	89'654	-911	24.30
Rossinière (PCi uniquement)	504	12'361	12'249	-113	24.30
Rougemont (PCi uniquement)	805	20'115	19'564	-551	24.30
Total Tâches principales	90'086	29'354'733	29'510'761	156'028	

8.2 Répartition par commune — Tâches optionnelles

Les tâches optionnelles ne concernent que Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey. Le solde combiné Signalisation et Stationnement représente une ressource nette pour ces trois communes, intégralement reversée selon les conventions en vigueur.

Commune	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	CHF/hab 2026	CHF/hab 2027
Montreux	-1'118'897	-1'192'084	-73'187	-41.50	-43.88
La Tour-de-Peilz	-74'775	-132'710	-57'935	-5.84	-10.17
Vevey	-3'020'897	-2'852'401	168'496	-149.95	-141.35

Commune	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	CHF/hab 2026	CHF/hab 2027
Total Solde net contrats	-4'214'569	-4'177'194	37'375	-70.33	-69.16

Convention de signe. Un signe négatif représente une ressource nette reversée à la commune ; un signe positif sur la colonne « Écart » traduit une diminution de cette ressource.

L'effet de la baisse anticipée des recettes parcomètres de Vevey est circonscrit à Vevey : sa ressource nette diminue de CHF 168'496. Montreux et La Tour-de-Peilz voient au contraire leur ressource nette s'améliorer respectivement de CHF 73'187 et CHF 57'935 (écarts comptables de signe négatif dans le tableau), selon la mécanique propre à chaque convention. Le détail exhaustif figure en Annexe 6.

8.3 Synthèse — Contribution nette effective par commune

Commune	Tâches principales 2027	Solde contrats 2027	Contribution nette 2027	CHF/hab
Blonay – Saint-Légier	4'173'317	—	4'173'317	331.29
Chardonne	754'420	—	754'420	222.94
Corseaux	518'552	—	518'552	222.94
Corsier-sur-Vevey	770'918	—	770'918	222.94
Jongny	427'371	—	427'371	222.94
Montreux	10'471'760	-1'192'084	9'279'676	341.59
La Tour-de-Peilz	4'324'387	-132'710	4'191'677	321.13
Vevey	7'778'460	-2'852'401	4'926'059	244.12
Veytaux	170'109	—	170'109	168.76
Château-d'Oex (PCi uniquement)	89'654	—	89'654	24.30
Rossinière (PCi uniquement)	12'249	—	12'249	24.30
Rougemont (PCi uniquement)	19'564	—	19'564	24.30
Total	29'510'761	-4'177'194	25'333'566	

La variation globale consolidée s'établit à **+CHF 193'401 (+0.77 %)**. Pour les communes signataires d'un contrat de prestations, la ressource générée par les tâches optionnelles compense significativement leur contribution aux tâches principales : la contribution nette par habitant ressort à CHF 244.12 pour Vevey, CHF 321.13 pour La Tour-de-Peilz et CHF 341.59 pour Montreux, à comparer aux CHF 331.29 de Blonay – Saint-Légier ou CHF 168.76 de Veytaux pour les communes non signataires.

9. Conclusion et projet de décision

Le budget 2027 de l'Association de communes Sécurité Riviera s'inscrit dans la trajectoire ouverte par l'adoption du modèle MCH2 en 2026 : transparence, comparabilité et lisibilité par fonction et par nature. Il traduit une volonté de maîtrise budgétaire dans un contexte de pressions multiples : évolution naturelle des effectifs, indexation salariale, mécanismes statutaires d'évolution dans l'échelle, intégration des charges récurrentes de la nouvelle infrastructure informatique.

La charge nette à répartir progresse de seulement CHF 193'401, soit +0.77 % par rapport à 2026. Cette évolution contenue, inférieure à 1 %, repose sur la combinaison de trois leviers identifiés : un effet de rotation favorable dans la pyramide des âges, un ajustement de la masse salariale étendu à quatre périmètres opérationnels, et une baisse mécanique des amortissements, notamment liée à la non-reconduction de l'amortissement du projet SAT inscrit au budget 2026 et à l'infrastructure informatique. S'y ajoute la disparition des pertes sur créances Ambulance, à hauteur de CHF 120'000, dans le contexte du nouveau circuit de facturation et d'encaissement via la CEESV.

Le programme d'investissements 2027 (CHF 968'040) complète sans le surcharger le plan pluriannuel 2026-2031 et finance le renouvellement courant des véhicules opérationnels ainsi que les engagements pris dans le cadre du projet Odyssée et de la modernisation des outils OCM.

Le Comité de direction est convaincu que ce budget permet à l'ASR de poursuivre ses tâches principales et optionnelles dans des conditions opérationnelles satisfaisantes, tout en préservant la solidarité intercommunale qui fonde l'Association.

En conséquence, le Comité de direction a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 07/2026 du Comité de direction sur le projet de budget 2027 de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- D'approuver le budget de fonctionnement de l'Association de communes Sécurité Riviera pour l'exercice 2027, établi selon le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2), présentant :
 - Un total des charges de CHF 62'483'722 ;
 - Un total des revenus de CHF -62'483'722 ;
 - Un résultat annuel budgété de CHF 0.00 ;
- Une charge nette totale à répartir de CHF 25'333'566, selon les annexes budgétaires jointes au présent préavis et la répartition communale figurant en Annexe 6.
- D'approuver la répartition entre les communes membres et les communes liées par contrat de prestations de la charge nette à répartir 2027, telle que détaillée dans le tableau de répartition joint en Annexe 6.
- De prendre acte du compte d'investissements 2027 d'un montant total de CHF 968'040 (point 7.1) et du plan d'investissements et d'amortissements joint aux Annexes 7 à 9, étant entendu que les investissements significatifs continueront de faire l'objet de préavis spécifiques distincts.
- De charger le Comité de direction de l'exécution du présent budget et de sa communication aux autorités cantonales compétentes selon les délais réglementaires en vigueur.

Ainsi adopté par le Comité de direction le 21 mai 2026

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président



Bernard Degex



Le Secrétaire



Clément Leu

BUDGET 2027 – TABLE DES MATIÈRES

	Page
Annexe 1 : Table de correspondance des fonctions MCH2	1
Annexe 2 : Analyse par nature MCH2	2-3
Annexe 3 : Compte de résultats échelonné	4
Annexe 4 : Analyse par fonction MCH2	5-15
Annexe 5 : Méthode de ventilation des charges transversales	16
Annexe 6 : Répartition communale du budget 2027	17
Annexe 7 : Plan d'investissement (Flux 2026 à 2029)	18-19
Annexe 8 : Compte des investissements	20-21
Annexe 9 : Plan d'amortissements 2026-2031	22-25

Annexe 1 — Table de correspondance des fonctions MCH2

Correspondance entre le découpage interne ASR et les fonctions MCH2 utilisées pour le budget 2027.

Code interne ASR / ancien découpage	Fonction MCH2	Description fonction MCH2	Remarque
600	01100	Législatif	
	01200	Exécutif	
601	02201	Administration	Services transversaux (transférés aux services opérationnels, solde à 0)
601.01			
606	02204	UTLI	
602	02203	Chancellerie	
603	11100	Police et sécurité publique	
605	42200	Services de sauvetage	
607	11200	Sécurité routière	
608	14000	Questions juridiques	
609	61500	Routes communales	
610	61510	Places de stationnement	
610.01	61511	Places de stationnement, Montreux	
610.02	61512	Places de stationnement, Vevey	
610.03	61513	Places de stationnement, LTP	
650	15000	Service du feu	
660	16200	Défense civile	

Annexe 2 — Analyse par nature MCH2

Charges par nature 3 et revenus par nature 4 — budget 2026 comparable / budget 2027.

Charges — natures 3	Nature MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
3		61 372 057	62 483 722	1 111 665	1.8%
30 Charges de personnel		36 806 432	37 200 209	393 778	1.1%
300 Autorités et commissions		28 300	30 000	1 700	6.0%
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation		24 548 221	24 655 013	106 792	0.4%
304 Allocations		4 262 313	4 305 040	42 728	1.0%
305 Cotisations patronales		7 240 068	7 317 776	77 708	1.1%
309 Autres charges de personnel		727 530	892 380	164 850	22.7%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		7 339 256	7 670 993	331 738	4.5%
310 Charges de matières et de marchandises		716 360	821 160	104 800	14.6%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif		680 050	816 400	136 350	20.0%
312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA		328 830	309 600	-19 230	-5.8%
313 Prestations de services et honoraires		2 472 976	2 638 983	166 008	6.7%
314 Gros entretien et entretien courant		239 400	287 300	47 900	20.0%
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles		934 780	936 030	1 250	0.1%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation		1 738 660	1 753 520	14 860	0.9%
317 Remboursements de frais		56 500	60 000	3 500	6.2%
318 Réévaluations sur créances		156 000	34 000	-122 000	-78.2%
319 Diverses charges d'exploitation		15 700	14 000	-1 700	-10.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif		1 105 311	872 423	-232 888	-21.1%
330 Amortissements des immobilisations corporelles PA		1 063 471	826 899	-236 572	-22.2%
332 Amortissements des immobilisations incorporelles PA		41 840	45 524	3 684	8.8%
34 Charges financières		97 850	97 500	-350	-0.4%
340 Charges d'intérêts		4 000	4 000	0	0.0%
342 Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs		93 850	93 500	-350	-0.4%
36 Charges de transfert		6 969 209	6 777 097	-192 112	-2.8%
360 Parts des revenus destinés à des tiers		6 048 944	5 851 638	-197 306	-3.3%
361 Parts à des collectivités publiques et à des tiers		886 265	891 459	5 195	0.6%
363 Subventions à des collectivités et à des tiers		34 000	34 000	0	0.0%
39 Imputations internes		9 054 001	9 865 500	811 499	9.0%
398 Transferts internes entre services		9 054 001	9 865 500	811 499	9.0%
Total général		61 372 057	62 483 722	1 111 665	1.8%

Revenus — natures 4					
	Nature MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
4		-61 372 057	-62 483 722	-1 111 665	1.8%
41 Patentes et concessions		-341 500	-343 500	-2 000	0.6%
412 Concessions		-341 500	-343 500	-2 000	0.6%
42 Taxes et redevances		-13 948 880	-14 289 800	-340 920	2.4%
421 Émoluments pour actes administratifs		-1 292 700	-1 411 700	-119 000	9.2%
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		-7 920 000	-7 665 000	255 000	-3.2%
425 Recettes sur ventes			-1 500	-1 500	
426 Remboursements et participations de tiers		-156 180	-131 600	24 580	-15.7%
427 Amendes		-4 580 000	-5 080 000	-500 000	10.9%
44 Revenus financiers		0	0	0	
447 Produit des immeubles PA		0	0	0	
46 Revenus de transferts		-38 027 677	-37 984 922	42 755	-0.1%
461 Dédommagements de collectivités locales		-31 327 109	-31 230 804	96 305	-0.3%
463 Subventions de collectivités et de tiers		-6 700 568	-6 754 118	-53 550	0.8%
49 Imputations internes		-9 054 001	-9 865 500	-811 499	9.0%
498 Transferts internes entre services		-9 054 001	-9 865 500	-811 499	9.0%
Total général		-61 372 057	-62 483 722	-1 111 665	1.8%

Annexe 3 — Compte de résultats échelonné

Présentation synthétique remplie à partir des natures MCH2 du budget 2027.

Code	Libellé	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
Charges d'exploitation					
30	Charges de personnel	36 806 432	37 200 209	393 778	1.1%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7 339 256	7 670 993	331 738	4.5%
33	Amortissements du patrimoine administratif	1 105 311	872 423	-232 888	-21.1%
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	
36	Charges de transfert	6 969 209	6 777 097	-192 112	-2.8%
37	Subventions redistribuées	0	0	0	
39	Imputations internes	9 054 001	9 865 500	811 499	9.0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		61 274 207	62 386 222	1 112 015	1.8%
Revenus d'exploitation					
40	Revenus fiscaux	0	0	0	
41	Patentes et concessions	-341 500	-343 500	-2 000	0.6%
42	Taxes et redevances	-13 948 880	-14 289 800	-340 920	2.4%
43	Revenus divers	0	0	0	
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	
46	Revenus de transferts	-38 027 677	-37 984 922	42 755	-0.1%
47	Subventions à redistribuer	0	0	0	
49	Imputations internes	-9 054 001	-9 865 500	-811 499	9.0%
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION		-61 372 057	-62 483 722	-1 111 665	-1.8%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-97 850	-97 500	350	
Résultat financier					
34	Charges financières	97 850	97 500	-350	-0.4%
44	Revenus financiers	0	0	0	
RÉSULTAT FINANCIER		97 850	97 500	-350	-0.4%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		0	0	0	
Résultat extraordinaire					
38	Charges extraordinaires	0	0	0	
48	Revenus extraordinaires	0	0	0	
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		0	0	0	
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS		0	0	0	

Annexe 4 — Analyse par fonction MCH2

Analyse détaillée par fonction et nature, budget 2026 comparable / budget 2027.

Fonction / nature MCH2	Budget 2026	Budget 2027	Écart CHF	Écart %
01100	0	0	0	
3	39 380	43 900	4 520	11.5%
30 Charges de personnel	36 580	41 100	4 520	12.4%
300 Autorités et commissions	28 300	30 000	1 700	6.0%
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	5 200	7 000	1 800	34.6%
305 Cotisations patronales	580	600	20	3.4%
309 Autres charges de personnel	2 500	3 500	1 000	40.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 800	2 800	0	0.0%
310 Charges de matières et de marchandises	2 000	2 000	0	0.0%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	800	800	0	0.0%
4	-39 380	-43 900	-4 520	11.5%
49 Imputations internes	-39 380	-43 900	-4 520	11.5%
498 Transferts internes entre services	-39 380	-43 900	-4 520	11.5%
01200	0	0	0	
3	313 049	314 967	1 918	0.6%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11 170	12 067	897	8.0%
310 Charges de matières et de marchandises	900	1 500	600	66.7%
312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	1 354	1 654	300	22.2%
313 Prestations de services et honoraires	1 000	1 000	0	0.0%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	6 916	6 913	-3	0.0%
317 Remboursements de frais	1 000	1 000	0	0.0%
36 Charges de transfert	301 879	302 900	1 021	0.3%
361 Parts à des collectivités publiques et à des tiers	301 879	302 900	1 021	0.3%
4	-313 049	-314 967	-1 918	0.6%
46 Revenus de transferts	-1 000	-600	400	-40.0%
461 Dédommagements de collectivités locales	-1 000	-600	400	-40.0%
49 Imputations internes	-312 049	-314 367	-2 318	0.7%
498 Transferts internes entre services	-312 049	-314 367	-2 318	0.7%
02201	0	0	0	
3	4 195 232	4 360 777	165 546	3.9%

30 Charges de personnel	3 775 606	3 779 477	3 871	0.1%
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2 836 104	2 790 688	-45 416	-1.6%
304 Allocations	120 038	113 396	-6 642	-5.5%
305 Cotisations patronales	749 264	766 893	17 629	2.4%
309 Autres charges de personnel	70 200	108 500	38 300	54.6%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	379 626	541 300	161 675	42.6%
310 Charges de matières et de marchandises	30 900	61 800	30 900	100.0%
313 Prestations de services et honoraires	340 226	469 500	129 275	38.0%
317 Remboursements de frais	8 500	10 000	1 500	17.6%
34 Charges financières	15 000	15 000	0	0.0%
340 Charges d'intérêts	4 000	4 000	0	0.0%
342 Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	11 000	11 000	0	0.0%
36 Charges de transfert	25 000	25 000	0	0.0%
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	25 000	25 000	0	0.0%
4	-4 195 232	-4 360 777	-165 546	3.9%
42 Taxes et redevances	-5 000	-5 000	0	0.0%
421 Émoluments pour actes administratifs	-5 000	-5 000	0	0.0%
426 Remboursements et participations de tiers	0	0	0	
49 Imputations internes	-4 190 232	-4 355 777	-165 546	4.0%
498 Transferts internes entre services	-4 190 232	-4 355 777	-165 546	4.0%
02203	0	0	0	
3	530 000	460 000	-70 000	-13.2%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13 550	12 100	-1 450	-10.7%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	0	0	0	
313 Prestations de services et honoraires	6 500	6 000	-500	-7.7%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	7 050	6 100	-950	-13.5%
39 Imputations internes	516 450	447 900	-68 550	-13.3%
398 Transferts internes entre services	516 450	447 900	-68 550	-13.3%
4	-530 000	-460 000	70 000	-13.2%
46 Revenus de transferts	-530 000	-460 000	70 000	-13.2%
461 Dédommagements de collectivités locales	-530 000	-460 000	70 000	-13.2%
49 Imputations internes	0	0	0	
498 Transferts internes entre services	0	0	0	
02204	0	0	0	
3	1 459 609	1 548 252	88 643	6.1%

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 164 168	1 332 265	168 097	14.4%
310 Charges de matières et de marchandises	35 950	38 450	2 500	7.0%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	141 150	238 700	97 550	69.1%
312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	37 261	42 831	5 570	14.9%
313 Prestations de services et honoraires	296 950	273 463	-23 487	-7.9%
314 Gros entretien et entretien courant	4 000	59 500	55 500	1387.5%
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	415 220	444 700	29 480	7.1%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	231 937	234 621	2 684	1.2%
319 Diverses charges d'exploitation	1 700		-1 700	-100.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	295 441	215 987	-79 454	-26.9%
330 Amortissements des immobilisations corporelles PA	295 441	215 987	-79 454	-26.9%
4	-1 459 609	-1 548 252	-88 643	6.1%
42 Taxes et redevances		-1 500	-1 500	
425 Recettes sur ventes		-1 500	-1 500	
49 Imputations internes	-1 459 609	-1 546 752	-87 143	6.0%
498 Transferts internes entre services	-1 459 609	-1 546 752	-87 143	6.0%
11100	0	0	0	
3	23 422 429	24 264 668	842 239	3.6%
30 Charges de personnel	17 892 837	18 567 454	674 617	3.8%
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	12 016 820	12 401 304	384 484	3.2%
304 Allocations	1 825 121	1 877 370	52 249	2.9%
305 Cotisations patronales	3 662 546	3 775 630	113 084	3.1%
309 Autres charges de personnel	388 350	513 150	124 800	32.1%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 934 665	2 033 943	99 278	5.1%
310 Charges de matières et de marchandises	127 350	154 100	26 750	21.0%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	233 700	269 100	35 400	15.1%
312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	86 062	83 262	-2 800	-3.3%
313 Prestations de services et honoraires	842 500	876 900	34 400	4.1%
314 Gros entretien et entretien courant	45 000	45 000	0	0.0%
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	144 120	131 120	-13 000	-9.0%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	395 933	405 461	9 528	2.4%
317 Remboursements de frais	31 000	40 000	9 000	29.0%
318 Réévaluations sur créances	24 000	24 000	0	0.0%
319 Diverses charges d'exploitation	5 000	5 000	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	496 325	323 293	-173 032	-34.9%

330 Amortissements des immobilisations corporelles PA	487 525	305 693	-181 832	-37.3%
332 Amortissements des immobilisations incorporelles PA	8 800	17 600	8 800	100.0%
34 Charges financières	0	0		
342 Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs		0	0	
39 Imputations internes	3 098 602	3 339 978	241 376	7.8%
398 Transferts internes entre services	3 098 602	3 339 978	241 376	7.8%
4	-23 422 429	-24 264 668	-842 239	3.6%
42 Taxes et redevances	-1 911 500	-2 411 500	-500 000	26.2%
421 Émoluments pour actes administratifs	-45 000	-45 000	0	0.0%
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	-90 000	-90 000	0	0.0%
426 Remboursements et participations de tiers	-76 500	-76 500	0	0.0%
427 Amendes	-1 700 000	-2 200 000	-500 000	29.4%
46 Revenus de transferts	-21 510 929	-21 853 168	-342 239	1.6%
461 Dédommagements de collectivités locales	-21 510 929	-21 853 168	-342 239	1.6%
11200	0	0	0	
3	1 498 240	1 542 694	44 453	3.0%
30 Charges de personnel	692 367	690 093	-2 274	-0.3%
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	536 447	535 096	-1 351	-0.3%
304 Allocations	13 070	11 900	-1 170	-9.0%
305 Cotisations patronales	141 850	142 097	247	0.2%
309 Autres charges de personnel	1 000	1 000	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	607 015	646 511	39 496	6.5%
310 Charges de matières et de marchandises	8 000	8 000	0	0.0%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	11 000	9 000	-2 000	-18.2%
312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	11 311	8 311	-3 000	-26.5%
313 Prestations de services et honoraires	451 000	486 500	35 500	7.9%
314 Gros entretien et entretien courant	8 500	7 500	-1 000	-11.8%
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	85 500	95 500	10 000	11.7%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	31 004	31 000	-4	0.0%
317 Remboursements de frais	200	200	0	0.0%
319 Diverses charges d'exploitation	500	500	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0		
330 Amortissements des immobilisations corporelles PA		0	0	
34 Charges financières	65 000	65 000	0	0.0%
342 Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	65 000	65 000	0	0.0%

39 Imputations internes	133 858	141 090	7 231	5.4%
398 Transferts internes entre services	133 858	141 090	7 231	5.4%
4	-1 498 240	-1 542 694	-44 454	3.0%
42 Taxes et redevances	-630 000	-775 000	-145 000	23.0%
421 Émoluments pour actes administratifs	-630 000	-775 000	-145 000	23.0%
46 Revenus de transferts	-868 240	-767 694	100 546	-11.6%
461 Dédommagements de collectivités locales	-868 240	-767 694	100 546	-11.6%
14000	0	0	0	
3	1 529 007	1 524 023	-4 984	-0.3%
30 Charges de personnel	1 089 536	1 118 518	28 982	2.7%
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	815 669	839 589	23 920	2.9%
304 Allocations	46 637	44 276	-2 361	-5.1%
305 Cotisations patronales	227 230	232 653	5 423	2.4%
309 Autres charges de personnel	0	2 000	2 000	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	174 965	144 064	-30 901	-17.7%
310 Charges de matières et de marchandises	10 000	10 000	0	0.0%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	54 000	32 000	-22 000	-40.7%
312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	18 961	23 661	4 700	24.8%
313 Prestations de services et honoraires	15 250	17 650	2 400	15.7%
314 Gros entretien et entretien courant	0	0	0	
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	47 200	32 200	-15 000	-31.8%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	16 054	16 053	-1	0.0%
317 Remboursements de frais	1 000	0	-1 000	-100.0%
318 Réévaluations sur créances	10 000	10 000	0	0.0%
319 Diverses charges d'exploitation	2 500	2 500	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	33 040	39 524	6 484	19.6%
330 Amortissements des immobilisations corporelles PA		11 600	11 600	
332 Amortissements des immobilisations incorporelles PA	33 040	27 924	-5 116	-15.5%
36 Charges de transfert	9 000	9 000	0	0.0%
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	9 000	9 000	0	0.0%
39 Imputations internes	222 466	212 917	-9 549	-4.3%
398 Transferts internes entre services	222 466	212 917	-9 549	-4.3%
4	-1 529 007	-1 524 023	4 984	-0.3%
41 Patentes et concessions	-341 500	-343 500	-2 000	0.6%
412 Concessions	-341 500	-343 500	-2 000	0.6%

42 Taxes et redevances	-562 700	-557 700	5 000	-0.9%
421 Émoluments pour actes administratifs	-561 700	-556 700	5 000	-0.9%
426 Remboursements et participations de tiers	-1 000	-1 000	0	0.0%
46 Revenus de transferts	-624 807	-622 823	1 984	-0.3%
461 Dédommagements de collectivités locales	-624 807	-622 823	1 984	-0.3%
15000	0	0	0	
3	4 302 264	4 378 793	76 530	1.8%
30 Charges de personnel	3 008 880	3 048 238	39 358	1.3%
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1 125 191	1 123 614	-1 577	-0.1%
304 Allocations	1 401 310	1 447 120	45 810	3.3%
305 Cotisations patronales	374 749	374 594	-155	0.0%
309 Autres charges de personnel	107 630	102 910	-4 720	-4.4%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	940 798	972 187	31 389	3.3%
310 Charges de matières et de marchandises	95 500	97 500	2 000	2.1%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	104 500	126 800	22 300	21.3%
312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	5 167	3 867	-1 300	-25.2%
313 Prestations de services et honoraires	79 770	85 200	5 430	6.8%
314 Gros entretien et entretien courant	37 400	36 000	-1 400	-3.7%
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	30 000	30 100	100	0.3%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	585 661	589 920	4 259	0.7%
317 Remboursements de frais	800	800	0	0.0%
318 Réévaluations sur créances	0	0	0	
319 Diverses charges d'exploitation	2 000	2 000	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	101 915	111 668	9 753	9.6%
330 Amortissements des immobilisations corporelles PA	101 915	111 668	9 753	9.6%
36 Charges de transfert	3 500	3 000	-500	-14.3%
361 Parts à des collectivités publiques et à des tiers	3 500	3 000	-500	-14.3%
39 Imputations internes	247 171	243 700	-3 470	-1.4%
398 Transferts internes entre services	247 171	243 700	-3 470	-1.4%
4	-4 302 264	-4 378 793	-76 529	1.8%
42 Taxes et redevances	-251 000	-250 000	1 000	-0.4%
421 Émoluments pour actes administratifs	-1 000	0	1 000	-100.0%
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	-250 000	-250 000	0	0.0%
46 Revenus de transferts	-4 051 264	-4 128 793	-77 529	1.9%
461 Dédommagements de collectivités locales	-2 992 539	-3 071 568	-79 029	2.6%

463 Subventions de collectivités et de tiers	-1 058 725	-1 057 225	1 500	-0.1%
16200	0	0	0	
3	2 400 492	2 349 315	-51 177	-2.1%
30 Charges de personnel	1 280 171	1 213 207	-66 964	-5.2%
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	865 728	837 380	-28 348	-3.3%
304 Allocations	124 916	107 640	-17 276	-13.8%
305 Cotisations patronales	239 177	230 267	-8 910	-3.7%
309 Autres charges de personnel	50 350	37 920	-12 430	-24.7%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	292 540	318 280	25 740	8.8%
310 Charges de matières et de marchandises	31 510	63 760	32 250	102.3%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	11 500	5 500	-6 000	-52.2%
312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	23 000	23 000	0	0.0%
313 Prestations de services et honoraires	45 850	48 700	2 850	6.2%
314 Gros entretien et entretien courant	17 600	15 400	-2 200	-12.5%
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	24 220	28 240	4 020	16.6%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	131 860	131 680	-180	-0.1%
317 Remboursements de frais	5 000	0	-5 000	-100.0%
318 Réévaluations sur créances	0	0	0	
319 Diverses charges d'exploitation	2 000	2 000	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	44 705	39 874	-4 831	-10.8%
330 Amortissements des immobilisations corporelles PA	44 705	39 874	-4 831	-10.8%
36 Charges de transfert	580 886	585 559	4 674	0.8%
361 Parts à des collectivités publiques et à des tiers	580 886	585 559	4 674	0.8%
39 Imputations internes	202 191	192 395	-9 796	-4.8%
398 Transferts internes entre services	202 191	192 395	-9 796	-4.8%
4	-2 400 492	-2 349 315	51 177	-2.1%
42 Taxes et redevances	-64 680	-39 100	25 580	-39.5%
426 Remboursements et participations de tiers	-64 680	-39 100	25 580	-39.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	
447 Produit des immeubles PA	0	0	0	
46 Revenus de transferts	-2 335 812	-2 310 215	25 597	-1.1%
461 Dédommagements de collectivités locales	-2 213 769	-2 189 372	24 397	-1.1%
463 Subventions de collectivités et de tiers	-122 043	-120 843	1 200	-1.0%
42200	0	0	0	
3	6 686 249	6 584 185	-102 064	-1.5%

30 Charges de personnel	5 029 761	5 002 157	-27 604	-0.5%
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3 471 566	3 444 355	-27 211	-0.8%
304 Allocations	444 288	438 601	-5 687	-1.3%
305 Cotisations patronales	1 028 407	1 030 701	2 294	0.2%
309 Autres charges de personnel	85 500	88 500	3 000	3.5%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	757 300	606 100	-151 200	-20.0%
310 Charges de matières et de marchandises	197 800	209 100	11 300	5.7%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	70 100	61 000	-9 100	-13.0%
312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	2 000	3 500	1 500	75.0%
313 Prestations de services et honoraires	150 300	113 900	-36 400	-24.2%
314 Gros entretien et entretien courant	11 000	11 000	0	0.0%
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	109 000	109 000	0	0.0%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	87 100	88 600	1 500	1.7%
317 Remboursements de frais	8 000	8 000	0	0.0%
318 Réévaluations sur créances	120 000	0	-120 000	-100.0%
319 Diverses charges d'exploitation	2 000	2 000	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	103 740	103 737	-3	0.0%
330 Amortissements des immobilisations corporelles PA	103 740	103 737	-3	0.0%
34 Charges financières	350	0	-350	-100.0%
342 Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	350	0	-350	-100.0%
39 Imputations internes	795 098	872 191	77 093	9.7%
398 Transferts internes entre services	795 098	872 191	77 093	9.7%
4	-6 686 249	-6 584 185	102 064	-1.5%
42 Taxes et redevances	-20 000	0	20 000	-100.0%
421 Émoluments pour actes administratifs	-20 000	0	20 000	-100.0%
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	0	0	0	
46 Revenus de transferts	-6 666 249	-6 584 185	82 064	-1.2%
461 Dédommagements de collectivités locales	-1 146 449	-1 008 135	138 314	-12.1%
463 Subventions de collectivités et de tiers	-5 519 800	-5 576 050	-56 250	1.0%
61500	0	0	0	
3	1 543 375	1 362 444	-180 932	-11.7%
30 Charges de personnel	973 963	801 578	-172 385	-17.7%
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	736 663	610 461	-126 202	-17.1%
304 Allocations	36 112	25 508	-10 604	-29.4%
305 Cotisations patronales	199 188	164 609	-34 579	-17.4%

309 Autres charges de personnel	2 000	1 000	-1 000	-50.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	361 434	370 232	8 798	2.4%
310 Charges de matières et de marchandises	82 650	81 650	-1 000	-1.2%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	10 500	25 500	15 000	142.9%
312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	38 662	38 662	0	0.0%
313 Prestations de services et honoraires	15 900	15 700	-200	-1.3%
314 Gros entretien et entretien courant	91 500	88 500	-3 000	-3.3%
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	16 500	16 500	0	0.0%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	103 722	103 720	-2	0.0%
317 Remboursements de frais	0	0	0	
318 Réévaluations sur créances	2 000	0	-2 000	-100.0%
319 Diverses charges d'exploitation	0	0	0	
33 Amortissements du patrimoine administratif	18 131	21 326	3 195	17.6%
330 Amortissements des immobilisations corporelles PA	18 131	21 326	3 195	17.6%
39 Imputations internes	189 847	169 308	-20 540	-10.8%
398 Transferts internes entre services	189 847	169 308	-20 540	-10.8%
4	-1 543 375	-1 362 444	180 931	-11.7%
42 Taxes et redevances	-104 000	-105 000	-1 000	1.0%
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	-90 000	-90 000	0	0.0%
426 Remboursements et participations de tiers	-14 000	-15 000	-1 000	7.1%
46 Revenus de transferts	-1 439 375	-1 257 444	181 931	-12.6%
461 Dédommagements de collectivités locales	-1 439 375	-1 257 444	181 931	-12.6%
61510	0	0	0	
3	3 052 731	3 604 704	551 973	18.1%
30 Charges de personnel	3 026 731	2 938 387	-88 344	-2.9%
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2 138 833	2 065 526	-73 307	-3.4%
304 Allocations	250 821	239 229	-11 592	-4.6%
305 Cotisations patronales	617 077	599 732	-17 345	-2.8%
309 Autres charges de personnel	20 000	33 900	13 900	69.5%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	26 000	25 000	-1 000	-3.8%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	25 000	25 000	0	0.0%
317 Remboursements de frais	1 000	0	-1 000	-100.0%
39 Imputations internes	0	641 317	641 317	
398 Transferts internes entre services	0	641 317	641 317	
4	-3 052 731	-3 604 704	-551 973	18.1%

49 Imputations internes	-3 052 731	-3 604 704	-551 973	18.1%
498 Transferts internes entre services	-3 052 731	-3 604 704	-551 973	18.1%
61511	0	0	0	
3	3 300 000	3 300 000	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	229 400	261 130	31 730	13.8%
310 Charges de matières et de marchandises	23 300	18 800	-4 500	-19.3%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	13 500	22 300	8 800	65.2%
312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	4 098	4 898	800	19.5%
313 Prestations de services et honoraires	77 970	105 250	27 280	35.0%
314 Gros entretien et entretien courant	500	500	0	0.0%
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	15 190	14 590	-600	-3.9%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	94 842	94 792	-50	-0.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	7 025	7 025	0	0.0%
330 Amortissements des immobilisations corporelles PA	7 025	7 025	0	0.0%
34 Charges financières	1 000	1 000	0	0.0%
342 Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	1 000	1 000	0	0.0%
36 Charges de transfert	1 766 594	1 757 660	-8 934	-0.5%
360 Parts des revenus destinés à des tiers	1 766 594	1 757 660	-8 934	-0.5%
39 Imputations internes	1 295 981	1 273 185	-22 796	-1.8%
398 Transferts internes entre services	1 295 981	1 273 185	-22 796	-1.8%
4	-3 300 000	-3 300 000	0	0.0%
42 Taxes et redevances	-3 300 000	-3 300 000	0	0.0%
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	-2 200 000	-2 200 000	0	0.0%
427 Amendes	-1 100 000	-1 100 000	0	0.0%
61512	0	0	0	
3	6 370 000	6 090 000	-280 000	-4.4%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	420 465	360 774	-59 691	-14.2%
310 Charges de matières et de marchandises	66 600	69 200	2 600	3.9%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	4 300	1 500	-2 800	-65.1%
312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	100 954	75 954	-25 000	-24.8%
313 Prestations de services et honoraires	135 300	116 280	-19 020	-14.1%
314 Gros entretien et entretien courant	23 900	23 900	0	0.0%
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	43 630	30 080	-13 550	-31.1%
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	45 781	43 860	-1 921	-4.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	4 989	9 989	5 000	100.2%

330 Amortissements des immobilisations corporelles PA	4 989	9 989	5 000	100.2%
34 Charges financières	16 500	16 500	0	0.0%
342 Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	16 500	16 500	0	0.0%
36 Charges de transfert	3 899 820	3 689 514	-210 306	-5.4%
360 Parts des revenus destinés à des tiers	3 899 820	3 689 514	-210 306	-5.4%
39 Imputations internes	2 028 226	2 013 223	-15 003	-0.7%
398 Transferts internes entre services	2 028 226	2 013 223	-15 003	-0.7%
4	-6 370 000	-6 090 000	280 000	-4.4%
42 Taxes et redevances	-6 370 000	-6 090 000	280 000	-4.4%
421 Émoluments pour actes administratifs	-30 000	-30 000	0	0.0%
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	-4 840 000	-4 560 000	280 000	-5.8%
427 Amendes	-1 500 000	-1 500 000	0	0.0%
61513	0	0	0	
3	730 000	755 000	25 000	3.4%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	23 360	32 240	8 880	38.0%
310 Charges de matières et de marchandises	3 900	5 300	1 400	35.9%
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	800	0	-800	-100.0%
313 Prestations de services et honoraires	14 460	22 940	8 480	58.6%
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	4 200	4 000	-200	-4.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif		0	0	
330 Amortissements des immobilisations corporelles PA		0	0	
36 Charges de transfert	382 529	404 464	21 935	5.7%
360 Parts des revenus destinés à des tiers	382 529	404 464	21 935	5.7%
39 Imputations internes	324 111	318 296	-5 814	-1.8%
398 Transferts internes entre services	324 111	318 296	-5 814	-1.8%
4	-730 000	-755 000	-25 000	3.4%
42 Taxes et redevances	-730 000	-755 000	-25 000	3.4%
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	-450 000	-475 000	-25 000	5.6%
427 Amendes	-280 000	-280 000	0	0.0%
Total général	0	0	0	

Annexe 5 — Méthode de ventilation des charges transversales

Les fonctions transversales sont ventilées analytiquement vers les fonctions opérationnelles selon une clé fondée sur les ETP. Les natures 39 et 49 se neutralisent au niveau global.

Fonctions transversales neutralisées					
Fonction niv. 5	Nature niv. 1	Nature niv. 2	Description	Budget 2026	Budget 2027
01100	4	49	4980.00 Transferts internes entre services	-39 380	-43 900
01200	4	49	4980.00 Transferts internes entre services	-312 049	-314 367
02201	4	49	4980.00 Transferts internes entre services	-4 190 232	-4 355 777
02203	3	39	3980.00 Transferts internes entre services	516 450	447 900
02203	4	49	4980.00 Transferts internes entre services	0	0
02204	4	49	4980.00 Transferts internes entre services	-1 459 609	-1 546 752
Total général				-5 484 820	-5 812 896

Ventilation analytique vers les fonctions opérationnelles

Fonction opérationnelle	ETP budget 2027	Clé %	Montant ventilé 2027
11100 - Police et sécurité publique	130.2	57.5%	-3 339 978
11200 - Sécurité routière	5.5	2.4%	-141 090
14000 - Questions juridiques	8.3	3.7%	-212 917
15000 - Service du feu	9.5	4.2%	-243 700
16200 - Défense civile	7.5	3.3%	-192 395
42200 - Services de sauvetage	34.0	15.0%	-872 191
61500 - Routes communales	6.6	2.9%	-169 308
61510 - Places de stationnement	25.0	11.0%	-641 317
Total	226.6	100.0%	-5 812 896

Annexe 6 — Répartition communale du budget 2027

Convention de signe : un montant positif correspond à une contribution due ; un montant négatif correspond à une ressource nette / un reversement.

Clé de répartition pondérée				Étiquettes de colonnes							
Communes	n/habitants	coefficient	n/hab pond.	11100	11200	14000	42200	2027	coût/hab	2026	coût/hab
				Police et sécurité publique	Sécurité routière	Questions juridiques	Services de sauvetage	Total général		Total général	
Totaux	85 088		447 591	21 851 168	767 694	622 823.20	1 008 134.93	24 249 820	285.00	24 148 425	286.12
Blonay – Saint-Légier	12 597	5	62 985	3 074 896	108 030	87 643.67	141 864.73	3 412 434	270.89	3 388 927	271.92
Chardonne	3 384	3	10 152	495 616	17 412	14 126.52	22 865.93	550 020	162.54	544 926	163.15
Corseaux	2 326	3	6 978	340 662	11 968	9 709.89	15 716.95	378 058	162.54	378 838	163.15
Corsier-sur-Vevey	3 458	3	10 374	506 453	17 793	14 435.43	23 365.96	562 048	162.54	552 920	163.15
Jongny	1 917	3	5 751	280 761	9 864	8 002.52	12 953.31	311 581	162.54	313 414	163.15
Montreux	27 166	6	162 996	7 957 383	279 566	226 809.05	367 125.26	8 830 883	325.07	8 798 431	326.30
La Tour-de-Peilz	13 053	5	65 265	3 186 205	111 940	90 816.29	147 000.11	3 535 961	270.89	3 483 827	271.92
Vevey	20 179	6	121 074	5 910 772	207 662	168 474.56	272 701.93	6 559 611	325.07	6 573 698	326.30
Veytaux	1 008	2	2 016	98 420	3 458	2 805.27	4 540.75	109 224	108.36	113 445	108.77

Clé de répartition par habitant				15000	16200	coût/hab	coût/hab	Total général	coût/hab	Total général	coût/hab
Communes	n/habitants	Service du feu		Défense civile		Service du feu	Défense civile				
Totaux	90 086	3 071 568		2 189 372				29 510 761	327.58	29 354 733	328.47
Blonay – Saint-Légier	12 597	454 736		306 147		36.10	24.30	4 173 317	331.29	4 139 552	332.15
Chardonne	3 384	122 158		82 242		36.10	24.30	754 420	222.94	746 088	223.38
Corseaux	2 326	83 966		56 529		36.10	24.30	518 552	222.94	518 688	223.38
Corsier-sur-Vevey	3 458	124 829		84 040		36.10	24.30	770 918	222.94	757 034	223.38
Jongny	1 917	69 201		46 589		36.10	24.30	427 371	222.94	429 112	223.38
Montreux	27 166	980 658		660 219		36.10	24.30	10 471 760	385.47	10 422 426	386.53
La Tour-de-Peilz	13 053	471 197		317 229		36.10	24.30	4 324 387	331.29	4 255 472	332.15
Vevey	20 179	728 436		490 413		36.10	24.30	7 778 460	385.47	7 787 057	386.53
Veytaux	1 008	36 388		24 498		36.10	24.30	170 109	168.76	176 263	169.00
Château-d'Oex	3 689			89 654			24.30	89 654	24.30	90 565	24.77
Rossinière	504			12 249			24.30	12 249	24.30	12 361	24.77
Rougemont	805			19 564			24.30	19 564	24.30	20 115	24.77

Contrats de prestations				61500	61 510	Total contrats	rev/hab	Total contrats	coût/hab
Communes	n/habitants	Routes communales	Places de stationnement						
Totaux	60 398	1 257 444	-5 434 638			-4 177 194	-69.16	-4 214 569	-70.33
Montreux	27 166	565 577	-1 757 660			-1 192 084	-43.88	-1 118 897	-41.50
La Tour-de-Peilz	13 053	271 754	-404 464			-132 710	-10.17	-74 775	-5.84
Vevey	20 179	420 113	-3 272 514			-2 852 401	-141.35	-3 020 897	-149.95
sc. 31.12.25						25 333 566			

TOTAL (contrôle)

Plan d'investissement ASR — Flux 2026 à 2029

Annexe au préavis de budget 2027. Montants en CHF. La colonne « Solde au 31.12.2025 » indique le total déjà investi cumulé. Les colonnes 2026 à 2029 indiquent les flux d'investissement annuels prévus. Les projets pluriannuels (Odyssee, Polap, infrastructure informatique) sont étalés linéairement entre 2026 et l'année de mise en service.

Libellé / Description	Total investissement estimé	Mise en service	Durée amort.	Solde au 31.12.2025	2026	2027	2028	2029	Remarque
Police									
Projet Odyssee (système information police)	1 124 631	2028	5 ans	350 510	258 040	258 040	258 040		Solde final attendu, projet pluriannuel
Moto de police CUBLY 920	15 000	2026	5 ans		15 000				
Moto de police CUBLY 917	15 000	2026	5 ans		15 000				
Véhicule de police CUBLY 905	70 000	2026	3 ans		70 000				
Véhicule de police CUBLY 906	70 000	2026	3 ans		70 000				
Polap (préavis 09/24)	88 000	2026	5 ans	67 331	20 669				
Véhicule de police CUBLY 915	70 000	2026	3 ans		70 000				
Véhicule police proximi CUBLY 916 (prop. 117/25)	34 667	2026	5 ans		34 667				
Véhicule de police CUBLY 901 (électrique)	70 000	2027	3 ans			70 000			
Véhicule de police CUBLY 908 (électrique)	70 000	2027	3 ans			70 000			
Moto de police CUBLY 919	15 000	2027	5 ans			15 000			
Moto de police CUBLY 922	15 000	2027	5 ans			15 000			
Véhicule radar	30 000	2027	5 ans			30 000			
Moto de police CUBLY 923	15 000	2028	5 ans				15 000		
Fourgon de police CUBLY 909	70 000	2028	5 ans				70 000		
Sous-total Police	1 772 298			417 841	553 376	458 040	343 040	-	
Ambulance									
Ambulance Corel 972	280 000	2028	8 ans				280 000		
Sous-total Ambulance	280 000			-	-	-	280 000	-	
SDIS									
Mercedes Vito SDIS Riviera 983	70 000	2026	5 ans		70 000				
Riviera 900 - BMW X3	76 082	2026	5 ans		76 082				
Riviera 201 - Skoda Karoq	69 020	2026	5 ans	69 020					
Riviera 981 (prop. 113/2025) - Ford Transit	73 660	2026	5 ans		73 660				
SKODA Octavia SDIS Riviera 401	70 000	2027	5 ans			70 000			
Mercedes Vito SDIS Riviera 984	80 000	2027	5 ans			80 000			
Mercedes Vito SDIS Riviera 982	80 000	2028	5 ans				80 000		
SKODA Karoq SDIS Riviera 101	70 000	2029	5 ans					70 000	
Sous-total SDIS	588 762			69 020	219 742	150 000	80 000	70 000	

Plan d'investissement ASR — Flux 2026 à 2029

Annexe au préavis de budget 2027. Montants en CHF. La colonne « Solde au 31.12.2025 » indique le total déjà investi cumulé. Les colonnes 2026 à 2029 indiquent les flux d'investissement annuels prévus. Les projets pluriannuels (Odyssee, Polap, infrastructure informatique) sont étalés linéairement entre 2026 et l'année de mise en service.

Libellé / Description	Total investissement estimé	Mise en service	Durée amort.	Solde au 31.12.2025	2026	2027	2028	2029	Remarque
Protection Civile									
Fourgon VW T5 Pci VICO 81	70 000	2026	5 ans		70 000				
Fourgon VW T5 Pci VICO 82	50 000	2027	5 ans			50 000			
Sous-total Protection Civile	120 000			-	70 000	50 000	-	-	
Signalisation									
Fourgon signalisation CUBLY 951	60 000	2027	5 ans			60 000			
Fourgon signalisation CUBLY 952	60 000	2029	5 ans					60 000	
Sous-total Signalisation	120 000			-	-	60 000	-	60 000	
Stationnement (Offstat)									
Véhicule stationnement CUBLY 933	50 000	2027	5 ans			50 000			
Sous-total Stationnement (Offstat)	50 000			-	-	50 000	-	-	
Services généraux (OCM)									
Véhicule OCM CUBLY 955	25 000	2027	5 ans			25 000			
Véhicule OCM NOUVEAU	25 000	2027	5 ans			25 000			
Outils informatiques OCM	150 000	2027	5 ans			150 000			Estimation préliminaire, création d'outils informatiques et annonces en ligne
Sous-total Services généraux (OCM)	200 000			-	-	200 000	-	-	
Administration - Transversal									
Voiture chancellerie CUBLY 933	16 000	2026	5 ans		16 000				
Nouvelle infrastructure informatique (préavis 08/25)	699 700	2026	5 ans	522 014	177 686				Solde final, projet pluriannuel
Sous-total Administration - Transversal	715 700			522 014	193 686	-	-	-	
TOTAL ASR	3 846 760			1 008 875	1 036 805	968 040	703 040	130 000	

Compte des investissements 2027 — ASR

Présentation par compte d'investissement MCH2 vaudois. Nomenclature : [fonction MCH2].[compte de dépense].[N° projet]. Compte 506 = Acquisition de biens meubles ; compte 520 = Logiciels. Le N° projet (deux chiffres) sépare chaque objet d'investissement à l'intérieur d'une combinaison fonction/nature.

Note méthodologique — Le compte d'investissement est un compte de flux annuel : il enregistre les dépenses votées et engagées au cours de l'exercice. Une fois le bien activé, il bascule au bilan et son amortissement transite ensuite par les comptes de résultat 33 (par fonction). Le compte d'investissement annuel est ensuite soldé. Le numéro de projet (.xx) est donc réutilisable d'une année à l'autre. La traçabilité pluriannuelle de chaque bien est assurée par le numéro de préavis et/ou le matricule (ex. CUBLY 901, Riviera 981) et la ligne dédiée au plan d'amortissement.

Compte d'investissemen	Fonction	Bien / projet	Préavis	MES	Durée	Montant 2027	Total invest. estimé
Police — fonction 11100 Police et sécurité publique							
11100.506	Biens meubles (compte de dépense 5060)						
11100.506.01	11100	Véhicule de police CUBLY 901 (électrique)	(à voter)	2027	3 ans	70'000	70'000
11100.506.02	11100	Véhicule de police CUBLY 908 (électrique)	(à voter)	2027	3 ans	70'000	70'000
11100.506.03	11100	Moto de police CUBLY 919	(à voter)	2027	5 ans	15'000	15'000
11100.506.04	11100	Moto de police CUBLY 922	(à voter)	2027	5 ans	15'000	15'000
11100.506.05	11100	Véhicule radar	(à voter)	2027	5 ans	30'000	30'000
11100.506	Sous-total biens meubles Police					200'000	200'000
11100.520	Logiciels (compte de dépense 5200)						
11100.520.01	11100	Projet Odysée — tranche 2027 (projet pluriannuel, MES 2028)	04/2019	2028	5 ans	258'040	1124'631
11100.520	Sous-total logiciels Police					258'040	1124'631
11100	Total fonction 11100 Police					458'040	1324'631
SDIS — fonction 15000 Service du feu							
15000.506	Biens meubles (compte de dépense 5060)						
15000.506.01	15000	SKODA Octavia SDIS Riviera 401	(à voter)	2027	5 ans	70'000	70'000
15000.506.02	15000	Mercedes Vito SDIS Riviera 984	(à voter)	2027	5 ans	80'000	80'000
15000.506	Sous-total biens meubles SDIS					150'000	150'000
15000	Total fonction 15000 SDIS					150'000	150'000
Protection Civile — fonction 16200 Défense civile							
16200.506	Biens meubles (compte de dépense 5060)						
16200.506.01	16200	Fourgon VW T5 Pci VICO 82	(à voter)	2027	5 ans	50'000	50'000
16200.506	Sous-total biens meubles Protection Civile					50'000	50'000
16200	Total fonction 16200 Protection Civile					50'000	50'000
Signalisation — fonction 61500 Routes communales							
61500.506	Biens meubles (compte de dépense 5060)						

61500.506.01	61500	Fourgon signalisation CUBLY 951	(à voter)	2027	5 ans	60'000	60'000
61500.506						60'000	60'000
61500						60'000	60'000
Stationnement (Offstat) — fonction 61510 Places de stationnement							
61510.506		Biens meubles (compte de dépense 5060)					
61510.506.01	61510	Véhicule stationnement CUBLY 933	(à voter)	2027	5 ans	50'000	50'000
61510.506						50'000	50'000
61510						50'000	50'000
Services généraux (OCM) — fonction 14000 Questions juridiques							
14000.506		Biens meubles (compte de dépense 5060)					
14000.506.01	14000	Véhicule OCM CUBLY 955	(à voter)	2027	5 ans	25'000	25'000
14000.506.02	14000	Véhicule OCM (nouveau)	(à voter)	2027	5 ans	25'000	25'000
14000.506						50'000	50'000
14000.520		Logiciels (compte de dépense 5200)					
14000.520.01	14000	Outils informatiques OCM (estimation préliminaire)	(à voter)	2027	5 ans	150'000	150'000
14000.520						150'000	150'000
14000						200'000	200'000
TOTAL INVESTISSEMENTS 2027 ASR						968'040	1834'631

Plan d'amortissement ASR 2026-2031

Pour le budget de fonctionnement. Comptes selon plan MCH2 vaudois (sous-comptes par service ASR). Lignes 'Service' (statut En service) : amortissement linéaire reproduit jusqu'à épuisement du solde. Lignes 'En cours' / 'Futur' : démarrage à la mise en service (demi-annuité au 1er juillet). Les biens en cours (1407, 1427) basculeront vers leur compte définitif (1406, 1420) lors de la mise en service.

Compte	Bien	Préavis	MES	Durée	Total invest. estimé	Solde 31.12.2025	Amort. 2026	Amort. 2027	Amort. 2028	Amort. 2029	Amort. 2030	Amort. 2031
1406	Biens meubles PA — investissement via 5060 Acquisition de biens meubles											
1406.01	Ambulance — fonction 42200 Services de sauvetage											
1406.01	Ambulances Préavis 04/2020	04/2020	2021	8 ans	262'414	125'740	32'801	32'801	32'801	27'337		
1406.01	Ambulance Corel 971 - Préavis 10/2021 (lot véhicules)	10/2021	2023	7 ans	496'550	342'856	70'936	70'936	70'936	70'936	59'112	
1406.01	Ambulance Corel 972	(à voter)	2028	7 ans	280'000	-			17'500	35'000	35'000	35'000
1406.01	Sous-total Ambulance				1038'964	468'596	103'737	103'737	121'237	133'273	94'112	35'000
1406.02	Police — fonction 11100 Police et sécurité publique											
1406.02	Lot véhicules CUBLY 910/911/918/902/912/904/905/906	divers	2023	divers	390'650	169'940	93'872	48'577	27'491			
1406.02	Polycom (système radio)	07/2022	2023	5 ans	109'419	60'180	21'884	21'884	16'412			
1406.02	Cubly 921	87/2023	2024	5 ans	15'200	10'133	3'040	3'040	3'040	1'013		
1406.02	Radar Container light	62/2024	2024	5 ans	119'234	91'413	23'847	23'847	23'847	19'872		
1406.02	Nouvelles installations vidéo	55/2024	2025	5 ans	50'914	40'731	10'183	10'183	10'183	10'182		
1406.02	Cubly 903	13/25	2025	3 ans	80'417	75'949	26'806	26'806	22'338			
1406.02	Cubly 913	13/25	2025	3 ans	80'417	75'949	26'806	26'806	22'338			
1406.02	Fourniture SAT	78/25	2026	5 ans	58'366	58'366	11'673	11'673	11'673	11'673	11'673	
1406.02	Véhicule police proxi CUBLY 916	117/25	2026	5 ans	34'667	-	6'933	6'933	6'933	6'933	6'933	
1406.02	Moto de police CUBLY 920	(à voter)	2026	5 ans	15'000	-	1'500	3'000	3'000	3'000	3'000	1'500
1406.02	Moto de police CUBLY 917	(à voter)	2026	5 ans	15'000	-	1'500	3'000	3'000	3'000	3'000	1'500
1406.02	Véhicule de police CUBLY 905 (renouv.)	(à voter)	2026	3 ans	70'000	-	11'667	23'333	23'333	11'667		
1406.02	Véhicule de police CUBLY 906 (renouv.)	(à voter)	2026	3 ans	70'000	-	11'667	23'333	23'333	11'667		
1406.02	Véhicule de police CUBLY 915 (renouv.)	(à voter)	2026	3 ans	70'000	-	11'667	23'333	23'333	11'667		
1406.02	Véhicule de police CUBLY 901 (élec.)	(à voter)	2027	3 ans	70'000	-		11'667	23'333	23'333	11'667	
1406.02	Véhicule de police CUBLY 908 (élec.)	(à voter)	2027	3 ans	70'000	-		11'667	23'333	23'333	11'667	
1406.02	Moto de police CUBLY 919	(à voter)	2027	5 ans	15'000	-		1'500	3'000	3'000	3'000	3'000
1406.02	Moto de police CUBLY 922	(à voter)	2027	5 ans	15'000	-		1'500	3'000	3'000	3'000	3'000
1406.02	Véhicule radar	(à voter)	2027	5 ans	30'000	-		3'000	6'000	6'000	6'000	6'000
1406.02	Moto de police CUBLY 923	(à voter)	2028	5 ans	15'000	-			1'500	3'000	3'000	3'000
1406.02	Fourgon de police CUBLY 909	(à voter)	2028	5 ans	70'000	-			7'000	14'000	14'000	14'000
1406.02	Armoires	04/2024	2025	5 ans	103'057	89'316	20'611	20'611	20'611	20'611	6'870	
1406.02	Sous-total Police				1567'341	671'977	283'655	305'693	308'033	186'951	83'810	32'000
1406.03	SDIS — fonction 15000 Service du feu											

Plan d'amortissement ASR 2026-2031

Pour le budget de fonctionnement. Comptes selon plan MCH2 vaudois (sous-comptes par service ASR). Lignes 'Service' (statut En service) : amortissement linéaire reproduit jusqu'à épuisement du solde. Lignes 'En cours' / 'Futur' : démarrage à la mise en service (demi-annuité au 1er juillet). Les biens en cours (1407, 1427) basculeront vers leur compte définitif (1406, 1420) lors de la mise en service.

Compte	Bien	Préavis	MES	Durée	Total invest. estimé	Solde 31.12.2025	Amort. 2026	Amort. 2027	Amort. 2028	Amort. 2029	Amort. 2030	Amort. 2031
1406.03	Riviera 101	69/2023	2023	5 ans	63'673	31'867	12'735	12'735	6'397			
1406.03	Riviera 301	55/2023	2024	5 ans	68'661	44'630	13'732	13'732	13'732	3'434		
1406.03	Riviera 980	35/2024	2024	5 ans	62'247	45'647	12'449	12'449	12'449	8'300		
1406.03	Riviera 900 - BMW X3	36/2025	2026	5 ans	76'082	-	7'608	15'216	15'216	15'216	15'216	7'608
1406.03	Riviera 201 - Skoda Karoq	36/2025	2025	5 ans	69'020	69'020	13'804	13'804	13'804	13'804	13'804	
1406.03	Riviera 981	113/2025	2026	5 ans	73'660		7'366	14'732	14'732	14'732	14'732	7'366
1406.03	Mercedes Vito SDIS Riviera 983	(à voter)	2026	5 ans	70'000	-	7'000	14'000	14'000	14'000	14'000	7'000
1406.03	SKODA Octavia SDIS Riviera 401	(à voter)	2027	5 ans	70'000	-		7'000	14'000	14'000	14'000	14'000
1406.03	Mercedes Vito SDIS Riviera 984	(à voter)	2027	5 ans	80'000	-		8'000	16'000	16'000	16'000	16'000
1406.03	Mercedes Vito SDIS Riviera 982	(à voter)	2028	5 ans	80'000	-			8'000	16'000	16'000	16'000
1406.03	SKODA Karoq SDIS Riviera 101 (renouv.)	(à voter)	2029	5 ans	70'000	-				7'000	14'000	14'000
1406.03	Sous-total SDIS				783'343	191'164	74'694	111'668	128'330	122'486	117'752	81'974
1406.04	Protection Civile — fonction 16200 Défense civile											
1406.04	Vico 02	45/2023	2024	5 ans	40'032	22'876	8'578	8'578	5'720			
1406.04	Vico 01	24/2024	2024	5 ans	32'970	23'422	6'594	6'594	6'594	5'716		
1406.04	Vico 70	46/2023	2024	5 ans	28'510	17'640	5'702	5'702	5'702	3'640		
1406.04	Fourgon VW T5 Pci VICO 81	(à voter)	2026	5 ans	70'000	-	7'000	14'000	14'000	14'000	14'000	7'000
1406.04	Fourgon VW T5 Pci VICO 82	(à voter)	2027	5 ans	50'000	-		5'000	10'000	10'000	10'000	10'000
1406.04	Sous-total Protection Civile				221'512	63'938	27'874	39'874	42'016	33'356	24'000	17'000
1406.05	Signalisation — fonction 61500 Routes communales											
1406.05	Cubly 953	(antérieur)	2022	5 ans	60'497	18'197	12'131	6'066				
1406.05	Fourgon signalisation CUBLY 951	(à voter)	2027	5 ans	60'000	-		6'000	12'000	12'000	12'000	12'000
1406.05	Fourgon signalisation CUBLY 952	(à voter)	2029	5 ans	60'000	-				6'000	12'000	12'000
1406.05	Barrières mobiles	58/2025	2025	8 ans	74'080	70'222	9'260	9'260	9'260	9'260	9'260	9'260
1406.05	Sous-total Signalisation				254'577	88'419	21'391	21'326	21'260	27'260	33'260	33'260

Plan d'amortissement ASR 2026-2031

Pour le budget de fonctionnement. Comptes selon plan MCH2 vaudois (sous-comptes par service ASR). Lignes 'Service' (statut En service) : amortissement linéaire reproduit jusqu'à épuisement du solde. Lignes 'En cours' / 'Futur' : démarrage à la mise en service (demi-annuité au 1er juillet). Les biens en cours (1407, 1427) basculeront vers leur compte définitif (1406, 1420) lors de la mise en service.

Compte	Bien	Préavis	MES	Durée	Total invest. estimé	Solde 31.12.2025	Amort. 2026	Amort. 2027	Amort. 2028	Amort. 2029	Amort. 2030	Amort. 2031
1406.06	Stationnement (Offstat) — fonction 61510 Places de stationnement											
1406.06	Cubly 931	36/2023	2023	5 ans	24'944	14'550	4'989	4'989	4'572			
1406.06	Cubly 932	60/2024	2024	5 ans	35'126	27'516	7'025	7'025	7'025	6'441		
1406.06	Véhicule stationnement CUBLY 933	(à voter)	2027	5 ans	50'000	-		5'000	10'000	10'000	10'000	10'000
1406.06	Sous-total Stationnement (Offstat)				110'070	42'066	12'014	17'014	21'597	16'441	10'000	10'000
1406.07	Services généraux (OCM) — fonction 14000 Questions juridiques											
1406.07	Véhicule OCM	65/25	2025	5 ans	33'000	30'800	6'660	6'660	6'600	6'600	-20'621	
1406.07	Véhicule OCM CUBLY 955	(à voter)	2027	5 ans	25'000	-		2'500	5'000	5'000	5'000	5'000
1406.07	Véhicule OCM (nouveau)	(à voter)	2027	5 ans	25'000	-		2'500	5'000	5'000	5'000	5'000
1406.07	Sous-total Services généraux (OCM)				83'000	30'800	6'660	11'660	16'600	16'600	-10'621	10'000
1406.08	Administration - Transversal — fonction 02201 Administration générale											
1406.08	Cubly 934 (chancellerie)	(antérieur)	2024	5 ans	23'380	14'807	4'676	4'676	4'676	'779		
1406.08	Central téléphonique	04/2022	2024	5 ans	150'745	75'372	30'149	30'149	15'074			
1406.08	Mobilier ergonomique	04/2024	2025	5 ans	189'810	164'503	37'962	37'962	37'962	37'962	12'654	
1406.08	Voiture chancellerie CUBLY 935 (renouv.)	(à voter)	2026	5 ans	16'000	-	1'600	3'200	3'200	3'200	3'200	1'600
1406.08	Sous-total Administration - Transversal				379'935	254'682	74'387	75'987	60'912	41'941	15'854	1'600
1406	Total nature 1406 — Biens meubles PA				4438'742	1811'642	604'412	686'959	719'985	578'308	368'167	220'834

1407	Installations en construction PA — investissement via 5060 Acquisition de biens meubles											
1407.08	Administration - Transversal — fonction 02201 Administration générale											
1407.08	Nouvelle infrastructure informatique (préavis 08/24)	08/25	2026	5 ans	699'700	614'722	69'970	139'940	139'940	139'940	139'940	69'970
1407.08	Sous-total Administration - Transversal				699'700	614'722	69'970	139'940	139'940	139'940	139'940	69'970
1407	Total nature 1407 — Installations en construction PA				699'700	614'722	69'970	139'940	139'940	139'940	139'940	69'970

1420	Logiciels PA — investissement via 5200 Logiciels											
-------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Plan d'amortissement ASR 2026-2031

Pour le budget de fonctionnement. Comptes selon plan MCH2 vaudois (sous-comptes par service ASR). Lignes 'Service' (statut En service) : amortissement linéaire reproduit jusqu'à épuisement du solde. Lignes 'En cours' / 'Futur' : démarrage à la mise en service (demi-annuité au 1er juillet). Les biens en cours (1407, 1427) basculeront vers leur compte définitif (1406, 1420) lors de la mise en service.

Compte	Bien	Préavis	MES	Durée	Total invest. estimé	Solde 31.12.2025	Amort. 2026	Amort. 2027	Amort. 2028	Amort. 2029	Amort. 2030	Amort. 2031
1420.07	Services généraux (OCM) — fonction 14000 Questions juridiques											
1420.07	Logiciel registre (préavis 05/2022)	05/2022	2025	5 ans	139'621	111'697	27'924	27'924	27'924	27'924	-	
1420.07	Sous-total Services généraux (OCM)				139'621	111'697	27'924	27'924	27'924	27'924	-	-
1420	Total nature 1420 — Logiciels PA				139'621	111'697	27'924	27'924	27'924	27'924	-	-
1427	Immobilisations incorporelles en cours — investissement via 5200 Logiciels											
1427.02	Police — fonction 11100 Police et sécurité publique											
1427.02	Projet Odyssee	04/2019	2028	5 ans	1124'631	350'510			112'463	224'926	224'926	224'926
1427.02	Projet Polap	09/2024	2026	5 ans	88'000	67'331	8'800	17'600	17'600	17'600	17'600	8'800
1427.02	Sous-total Police				1212'631	417'841	8'800	17'600	130'063	242'526	242'526	233'726
1427	Total nature 1427 — Immobilisations incorporelles en cours				1212'631	417'841	8'800	17'600	130'063	242'526	242'526	233'726
TOTAL	AMORTISSEMENTS ASR				6490'694	2955'902	711'106	872'423	1017'912	988'698	750'633	524'530

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**PRÉAVIS No 08/2026
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Taux d'activité, rétribution et indemnités diverses
des membres du Comité de direction
pour la durée de la législature 2026-2031**

Séance de commission : mardis 07.07.2026 (sans Comité de direction) et 25.08.2026 (avec Comité de direction) – 19h00 – Salle du Comité de direction, rue du Lac 118, 1815 Clarens

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule.....	3
2.	Objet du préavis	3
3.	Considérations générales.....	3
4.	Révision de la gouvernance	4
5.	Réflexions pour la législature 2026 - 2031	5
6.	Rétribution	6
7.	Fixation des indemnités diverses.....	7
7.1	Abonnement et frais téléphoniques / Frais de déplacements / Frais divers.....	7
7.2	Autres dépenses	7
8.	Dispositions particulières	7
9.	Conclusion.....	7

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

L'article 29 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 a la teneur suivante :

« Sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.

Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.

Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature. »

Par analogie, ces dispositions s'appliquent aux associations de communes.

De son côté le Règlement du Comité de direction prévoit, à son article 9 :

« Le montant affecté à la rémunération des membres du Comité de direction est fixé par le Conseil intercommunal au début de chaque législature.

Les membres du Comité de direction ont droit chaque année à une indemnité forfaitaire et au remboursement de leurs frais et débours résultant de leur fonction. »

2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de mettre en œuvre les dispositions légales, de se conformer à leur contenu et, dès lors, de proposer au Conseil intercommunal le résultat des réflexions du Comité de direction (CODIR) au sujet du taux d'activité, de la rétribution et des indemnités diverses de ses membres, pour la durée de la législature 2026-2031.

3. Considérations générales

Par analogie à la pratique en vigueur dans de nombreuses communes, la rémunération proposée pour les membres du Comité de direction tient compte d'un taux d'activité estimé. La gestion des affaires publiques devient toujours plus complexe et délicate, en raison notamment de l'évolution de la société. Le principe du taux d'activité a donc servi de base de calcul pour l'indemnisation de ses membres. Toutefois il convient d'être conscient que la nature du mandat politique ne se traduit pas toujours en paramètres précis et quantifiables ; viennent par ailleurs s'ajouter des notions de responsabilités, qui influencent aussi cette évaluation.

Il serait en effet erroné de confondre purement et simplement les droits et devoirs respectifs d'un magistrat et d'un fonctionnaire. Le premier s'investit dans sa tâche avant tout par engagement civique, et non à titre professionnel, ce qui implique naturellement des sacrifices en temps que l'on n'exige pas dans la même mesure de la part du second.

Il est relevé que, ces dernières années, la vie publique a été marquée par la complexité croissante des dossiers à traiter, en particulier du fait de leur régionalisation ou des interactions toujours plus nombreuses avec le Canton. Ces dossiers nécessitent également la présence toujours plus importante des élus oeuvrant à l'échelle d'une région dans les organes cantonaux. Cette présence est très chronophage et susceptible de rendre aléatoires les taux retenus pour les activités des membres du Comité de direction.

De même, des interventions politiques sont de plus en plus nécessaires afin de préserver une certaine autonomie communale, respectivement pour sauvegarder les intérêts d'une association intercommunale comme la nôtre.

Les spécificités de l'ASR – en tant qu'organisation unique en Suisse et déployant l'ensemble des services sécuritaires sur notre région avec une gestion transversale des différentes prestations proposées – doivent être conservées. Elles sont rappelées régulièrement dans les divers organismes au sein desquels nous sommes représentés.

Au niveau de la représentation et bien que l'article 19 de nos Statuts précise que le CODIR peut être composé de 5 membres au minimum, les communes-membres ont toujours considéré comme important que chaque commune puisse y être représentée.

4. Révision de la gouvernance

Afin de proposer une gouvernance plus « agile » et plus contemporaine, le CODIR a entrepris des réflexions et des travaux afin de mettre en place une nouvelle vision de l'institution.

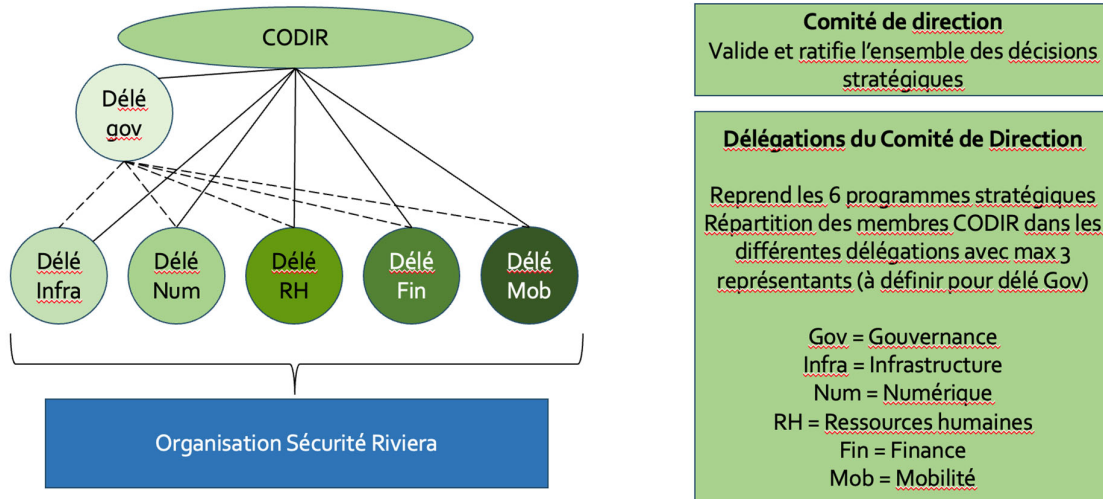
Nous avons également pu bénéficier du soutien de consultants externes, ce y compris durant la phase de transition consécutive au départ de notre ancien Directeur. Les travaux ont permis de mettre en avant quelques nouveaux principes, qui se traduisent par ailleurs par des modifications statutaires.

À ce propos, l'on citera notamment une orientation « projets » et une décomposition des thèmes principaux en délégations.

Ces démarches ont mené à une réaffirmation de notre vision, composée de trois axes et de six programmes stratégiques. Ce sont derniers qui ont été implémentés sous forme de délégations.

C'est ainsi que l'organisation du CODIR, qui est l'une de ses compétences propres, et l'implication des membres du CODIR ont été fixées selon le schéma suivant :

Gouvernance ASR: Processus globale



Sur le plan de la fréquence des réunions, il est prévu ce qui suit :

Fréquence des séances du CODIR

- 8 fois par année dont une demi-journée au printemps et une journée prévue pour un séminaire en automne

Fréquence des délégations du CODIR

- Gov = 2 fois par mois
- Infra = 1 fois par mois
- Num = 1 fois par semestre
- RH = 1 fois par semestre
- Fin = 1 fois par trimestre
- Mob = 1 fois par semestre

ou en fonction des besoins

5. Réflexions pour la législature 2026 - 2031

Pour la rétribution des membres du Comité de direction, il a été réfléchi à un certain nombre d'adaptations qui prendront pleinement pour le budget 2027. Ces adaptations sont directement en lien avec les modifications évoquées au point 4. ci-dessus.

Les dossiers importants en cours, comme la modification du Statut du personnel, le développement de la gestion de la mobilité, les travaux sur le dispositif régional de sécurité et la Maison de la Sécurité publique, pour ne citer que ceux-là, ont des implications politiques et stratégiques fortes.

Au vu de ce qui précède, les taux ont été légèrement revus mais surtout répartis un peu différemment. Ce qui sous-entend une implication différente et beaucoup plus orientée « stratégie » des tâches de la part des membres du CODIR. De plus,

la fonction de Vice-Président a continué à être mise en avant afin de répartir une partie des tâches et se prémunir d'une rupture en cas de crise.

Comme déjà évoqué lors de diverses présentations au Conseil intercommunal lors de la législature 2016-2021, une révision de la politique RH a eu lieu. Elle a aussi inclus une reformulation de l'échelle des salaires et des colloocations de fonctions, en rendant plus visibles des situations existantes par le passé. Du même coup, la référence salariale se base sur la plus haute fonction colloquée, soit en HC41.

6. Rétribution

Suite à la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz, une nouvelle commune ayant pour nom Blonay — Saint-Légier a vu le jour le 1^{er} janvier 2022.

Ci-après, la répartition actuelle des indemnités des membres du Comité de direction telles qu'elles auraient été versées en 2026 :

	<i>Taux</i>	<i>Nbre personnes</i>	<i>Indemnités</i>	<i>Indemnisation totale</i>
Membre du CD	5.50%	4	12 233.40	48 933.60
Membre du Bureau du CD	17.50%	3	38 924.45	116 773.35
Vice - Président	20.00%	1	44 485.10	44 485.10
Président	27.00%	1	60 054.65	60 054.65
Total		9		270 246.70

Le nombre d'équivalent plein temps représente 1.215 EPT.

La rétribution pour les membres du CD est proposée comme suit pour la législature 2026 – 2031 :

	<i>Taux</i>	<i>Nbre personnes</i>	<i>Indemnités</i>	<i>Indemnisation totale</i>
Membre du CD	10.00%	6	22 331.40	133 988.40
Un membre du CD (Délé GOV)	16.00%	1	35 730.20	35 730.20
Vice - Président	20.00%	1	44 662.80	44 662.80
Président	26.00%	1	58 061.60	58 061.60
Total		9		272 443.00

Le nombre d'équivalent plein temps représente 1.220 EPT.

Pour la bonne forme, il convient de rappeler que ces indemnités sont versées directement aux bourses communales, les communes restant ensuite compétentes pour indemniser leurs délégués conformément à leur propre réglementation en la matière.

7. Fixation des indemnités diverses

7.1 Abonnement et frais téléphoniques / Frais de déplacements / Frais divers

Rappelons que les membres du Comité de direction ne perçoivent pas de vacation. Afin de simplifier les décomptes de débours, il est proposé le versement d'un montant forfaitaire total de CHF 1'500.00/an pour l'abonnement et les frais téléphoniques, pour les frais divers ainsi que pour les déplacements dans le périmètre de l'Association de communes. Hors de ce périmètre, le tarif relatif aux déplacements de service du personnel de l'Association de communes est applicable. Pour le Président, le Vice-Président et le membre de la délégation Gov, le montant proposé est de CHF 2'500.00/an.

7.2 Autres dépenses

Pour le surplus, les dépenses effectives des membres du Comité de direction leur sont remboursées conformément aux règles en vigueur au sein de l'ASR.

8. Dispositions particulières

Le Comité de direction peut, après avoir préalablement averti le membre concerné, diminuer la rétribution prévue au point 6. et les indemnités arrêtées en cas de vacance répétée du membre aux séances planifiées.

Dans des cas particuliers, notamment en cas de vacance d'un membre ou de projets/événements non prévus, le CODIR pourra déterminer des indemnités spéciales pour un ou plusieurs de ses membres, correspondantes à des heures de travail effectuées.

9. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

1. Vu le préavis No 08/2026 du Comité de direction du 21 mai 2026, relatif au taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses des membres du Comité de direction pour la durée de la législature 2026-2031
2. Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cette affaire
3. Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

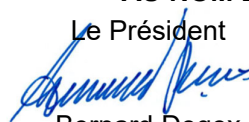
décide

- d'octroyer au Comité de direction, pour la durée de la législature 2026-2031, un montant annuel de CHF 272 443.- à titre de rétribution dès le 1^{er} juillet 2026, sous réserve de l'indexation éventuelle accordée au 1^{er} janvier de chaque année, selon les mêmes modalités que le personnel de l'Association de communes Sécurité Riviera ;
- d'octroyer au Comité de direction, pour la durée de la législature 2026-2031, un montant annuel de CHF 16'500.00 à titre d'indemnité pour les frais généraux et de déplacements dans le périmètre de l'Association de communes Sécurité Riviera ;
- de fixer l'entrée en vigueur de ces dispositions rétroactivement au 1^{er} juillet 2026.

Ainsi adopté le 21 mai 2026

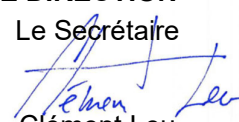
AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président


Bernard Degex



Le Secrétaire


Clément Leu

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 05/2026 relatif à la révision, adaptation et mise en conformité des statuts de l'Association Sécurité Riviera

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 29 avril 2026 à 18h30 à la Caserne des pompiers de Montreux, rue de la Corsaz 4, 1820 Montreux. La séance s'est terminée à 20h05.

Elle était composée des membres suivants :

Montreux	Ihab Al Jundi
Montreux	Tal Luder
Montreux	Yanick Hess
Vevey	Sarah Dohr (présidente- rapporteur)
Vevey	Jacques Sauvonnet
Vevey	Caroline Gigon
La Tour-de-Peilz	Gabrielle Heller
La Tour-de-Peilz	Geneviève Pasche
Amont (Blonay – Saint-Légier)	Michèle Perrelet
Amont (Chardonne)	Anne Ducret
Amont (Corseaux)	Jean-Paul Gremion
Amont (Corsier)	Nicolas Luyet
Amont (Jongny)	Sandrine Félix
Amont (Veytaux)	Alexandre Koschevnikov

Présences Codir :

Bernard Degex, Président (Blonay-St-Légier)
Christian Kaelin, Membre (Corsier)
Arnaud Rey-Lescure, Membre (Veytaux)

Présences ASR :

Clément Leu, Directeur ASR
Sébastien Piu, Directeur administratif et Chef des Services généraux

En préambule, il est précisé qu'un commissaire a adressé en amont de la séance une série de questions relatives au préavis et aux éléments de gouvernance présentés. Les réponses ont été fournies par l'ASR par le biais d'un courrier ainsi que d'un courriel de réponse, lesquels sont annexés au présent rapport. Ces éléments ont été portés à la connaissance de la commission et n'ont pas suscité de questions complémentaires lors de la séance.

Présentation du préavis

M. Degex ouvre la présentation, appuyée par un support PowerPoint, en excusant les membres absents du Comité de direction, y compris le vice-président. *(Il est précisé en préambule que cette présentation sera reprise et présentée au Conseil intercommunal de l'ASR lors de sa séance du 18 juin 2026 et qu'elle ne figure dès lors pas dans le présent rapport.)*

M. Degex expose ensuite la réflexion stratégique menée par le CODIR durant l'automne dernier autour des notions de vision, mission et stratégie de l'Association Sécurité Riviera.

Il rappelle que cette réflexion s'inscrit dans l'évolution de l'ASR depuis sa création en 2007 et qu'elle s'est intensifiée dès 2014 avec l'intégration du SDIS. Dès cette période, une volonté forte de renforcer la transversalité entre les différents services de sécurité a émergé.

Le CODIR souligne ainsi la volonté constante de considérer l'ASR comme une entité unique, malgré les spécificités légales propres à chaque domaine d'activité, notamment en matière de police, d'ambulances, de SDIS ou encore de dispositions liées à l'ECA.

M. Degex a également rappelé qu'il n'a jamais été envisagé de fonctionner selon une logique de dicastères attribués à des municipaux, mais bien de privilégier une gouvernance transversale et collaborative entre les différents services et organes de l'association.

Enfin, il est relevé que la réflexion stratégique tient également compte du positionnement régional de la Riviera, notamment dans son articulation avec les axes cantonaux et intercantonaux, en particulier en direction de Fribourg.

M. Leu reprend ensuite la présentation en précisant que la révision de l'article 20 constitue l'élément central du nouveau mode de fonctionnement proposé. Il explique que le travail réalisé autour de la vision, de la mission et de la stratégie de l'ASR a conduit à définir des mesures concrètes en matière d'organisation et de gouvernance.

Il présente ainsi une organisation structurée autour de six programmes stratégiques : **infrastructures, numérique, ressources humaines, finances, mobilité et gouvernance**. Ces programmes constituent la base du fonctionnement futur du CODIR et de la gestion des projets.

Le système proposé repose sur des délégations composées de membres du CODIR, sur un modèle comparable aux délégations municipales. L'objectif affiché est toutefois de ne pas structurer l'organisation « par métier » ou par service cloisonné, mais de maintenir une logique transversale entre les différents domaines d'activité.

La **délégation gouvernance** reprend notamment certaines fonctions de coordination auparavant assumées par le bureau exécutif. Elle assure l'organisation des séances, le lien entre l'ASR et le CODIR ainsi que la coordination générale des travaux. Dans ce cadre, il est prévu que le président et le vice-président du CODIR soient membres de cette délégation afin d'assurer la continuité et le suivi institutionnel.

M. Leu précise également que le fonctionnement proposé repose sur une logique de gestion par projets. Les délégations peuvent agir comme comités de pilotage (COPI) pour les projets relevant de leur domaine, tandis que le CODIR conserve les compétences décisionnelles, stratégiques et politiques. Les délégations assurent ainsi la préparation, le suivi et l'affinage des dossiers avant leur validation formelle par le Comité de direction.

M. Degex reprend ensuite la parole afin d'apporter des précisions sur le fonctionnement concret du futur dispositif de gouvernance.

Il indique que le CODIR se réunit actuellement à raison d'environ trois séances par mois sous forme de bureau exécutif réunissant l'ensemble de ses membres. Selon les explications fournies, la nouvelle organisation doit permettre une meilleure structuration du suivi des dossiers et des projets grâce à des outils de pilotage, d'indicateurs et de coordination plus adaptés et ainsi mieux gérer le temps des membres du CODIR.

Il est notamment relevé que certains projets d'envergure, tels que celui de la future Maison de la sécurité, mobilisent fortement les ressources du CODIR ainsi que celles de la direction de l'ASR, notamment MM. Melikian et Piu. Le nouveau mode de gouvernance vise ainsi à améliorer la répartition des charges, le suivi des projets et l'implication des différents membres du CODIR au travers des délégations thématiques.

Dans ce cadre, chaque délégation sera composée de trois à quatre membres du CODIR. La répartition des délégations sera effectuée au début de chaque législature, en tenant compte des compétences, des affinités et des besoins de fonctionnement de l'institution.

Échanges autour du préavis

À la suite de la présentation générale, la commission a procédé à un échange avec les représentants du CODIR et de l'ASR, avant d'examiner les nouveaux statuts article par article.

Plusieurs questions ont porté sur le fonctionnement des délégations proposées dans le cadre de la nouvelle gouvernance. Il a été précisé que les délégations seraient composées de trois à quatre membres du CODIR afin d'éviter une surcharge de travail et de mieux répartir les responsabilités entre les représentants des communes. Les délégations pourront, selon les besoins, s'adjoindre l'appui de collaborateurs internes, de spécialistes métiers ou de mandataires externes. Lorsque cette collaboration n'engendre pas de coûts supplémentaires, elle pourra être décidée directement par la délégation concernée. En revanche, tout engagement impliquant des frais devra faire l'objet d'une validation formelle par le CODIR.

Des précisions ont également été demandées concernant le rôle des COPIL (comités de pilotage). Le CODIR a expliqué que les délégations pourront fonctionner comme organes de pilotage dans le cadre de la gestion de projets. Elles auront pour rôle de préparer les dossiers, d'affiner les réflexions et d'assurer le suivi opérationnel des projets avant leur validation politique par le CODIR. Il a été rappelé que les décisions stratégiques et politiques demeurent exclusivement de la compétence du CODIR à titre d'exemple, il a été évoqué que la délégation mobilité pourrait notamment suivre les projets liés au système d'automatisation du trafic (SAT) ainsi qu'aux travaux de l'office de la mobilité.

Une discussion a également porté sur le rôle du CODIR dans la définition de la vision stratégique de l'institution. Il a été confirmé que toutes les décisions politiques et stratégiques continueront d'être prises au niveau du CODIR. La présence du président et du vice-président dans la délégation gouvernance a été justifiée par la nécessité d'assurer la préparation des séances, la coordination générale ainsi que la continuité du fonctionnement en cas d'absence, d'accident ou de vacances.

La question de la séparation entre les niveaux politique et opérationnel a également été abordée. Il a été rappelé que la direction d'ASR participe aux travaux avec une voix consultative uniquement et sans compétence décisionnelle. Le CODIR a indiqué que ce fonctionnement correspond à une pratique courante dans de nombreuses institutions publiques et parapubliques. Le rôle de la direction d'ASR est d'apporter un soutien technique et une expertise opérationnelle, tandis que les décisions relèvent des organes politiques. Il a en outre été relevé que cette séparation des rôles figure expressément dans les dispositions statutaires, notamment à l'article 19.

Le CODIR a également souligné que la nouvelle organisation se veut volontairement souple et évolutive. Les modifications statutaires visent à permettre l'adaptation future des délégations et de la structure de gouvernance selon les besoins de l'institution et l'évolution des projets.

Les échanges ont également mis en évidence l'évolution du périmètre des enjeux sécuritaires, lesquels dépassent aujourd'hui les seules frontières communales. Il a notamment été rappelé que plusieurs collaborations existent déjà à l'échelle régionale et intercantonale, en particulier dans le domaine du SDIS et de certaines coordinations opérationnelles avec le canton de Fribourg.

Il a également été relevé que les problématiques de mobilité, de sécurité et de secours doivent être appréhendées dans une logique territoriale plus large, tenant compte des déplacements quotidiens de la population et des interdépendances entre communes.

La question de la représentativité des communes au sein du Comité de direction a été abordée durant les échanges. Il a été rappelé que le principe actuellement retenu demeure celui d'une représentation par commune, indépendamment de sa taille démographique.

Examens des articles

Dans le cadre de l'examen détaillé des articles, la commission a relevé une incohérence rédactionnelle entre les **articles 21** et **23** concernant la notion de « remplaçant ». Le Comité de direction a indiqué qu'il s'agissait d'une coquille rédactionnelle devant être harmonisée.

Concernant l'**article 2** relatif au siège de l'association, la question du maintien du siège statutaire actuel malgré le projet de Maison de la sécurité a été abordée. Il a été précisé qu'un siège statutaire doit être maintenu dans les statuts et qu'une adaptation pourra intervenir ultérieurement lorsque le projet immobilier sera concrétisé.

S'agissant de l'**article 7**, relatif aux prestations à d'autres collectivités publiques, il a été expliqué que la formulation retenue n'exclut pas des collaborations avec des communes non-membres, dans les limites du droit applicable. Des exemples de collaborations ou de conventions existantes ont été évoqués, notamment dans le domaine de la protection civile ou du contrôle du stationnement.

Pour l'**article 9**, il a été confirmé que la notion d'électeur renvoie aux citoyens disposant de leurs droits civiques selon le droit communal et cantonal. Une clarification a également été apportée concernant les réviseurs des comptes, lesquels relèvent d'un mandat spécifique et ne constituent pas un organe politique de l'association.

Concernant l'**article 17**, plusieurs membres ont évoqué la possibilité de préciser la mise à disposition électronique des annexes et documents. Il a toutefois été indiqué que cette question relève davantage du règlement du Conseil intercommunal que des statuts eux-mêmes.

Au sujet de l'**article 26**, le Comité de direction a précisé que les aspects liés aux compétences métiers et à l'organisation opérationnelle relèvent principalement de règlements distincts et non des statuts.

Enfin, l'**article 28** relatif à la future Maison de la sécurité a donné lieu à plusieurs échanges. Le Comité de direction a confirmé que la stratégie privilégiée consiste à recourir à un investisseur institutionnel tiers afin d'éviter un impact sur les plafonds d'endettement des communes membres. Il a été expliqué qu'un investissement direct de l'association entraînerait une augmentation du plafond d'endettement des communes ainsi qu'un impact sur leur capacité financière. Le modèle privilégié vise ainsi à permettre à l'ASR d'occuper les futurs locaux en qualité de locataire plutôt que de propriétaire. Il a également été indiqué qu'une présentation plus détaillée du projet sera encore effectuée devant le Conseil intercommunal.

Discussion au sein de la commission

Après le départ des représentants du Comité de direction et de l'administration de l'ASR, la commission a poursuivi ses échanges en séance interne.

Certains membres ont relevé positivement la volonté de moderniser le fonctionnement et l'amélioration de la répartition du travail au sein du CODIR. La nouvelle organisation a notamment été perçue comme permettant un travail plus structuré et une meilleure implication des membres du Comité de direction.

D'autres remarques ont porté sur le caractère plus centralisé de la gouvernance proposée, tout en relevant que le système laisse une marge d'organisation interne importante au CODIR dans la mise en œuvre des délégations et du fonctionnement.

Au terme des discussions, la commission a procédé au vote des conclusions du préavis.

Le vote est accepté **à la majorité, avec une abstention** et recommande au Conseil intercommunal d'accepter le préavis No 05/2026 relatif à la révision, adaptation et mise en conformité des statuts de l'Association Sécurité Riviera.

CONCLUSIONS

En conclusion, la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 05/2026 relatif à la gouvernance et aux adaptations des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- D'approuver les Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera en fonction des modifications énoncées dans le préavis No 05/2026 et contenues à l'annexe 2 dudit préavis (proposition de révision du 12 mars 2026) ;
- D'autoriser le Comité de direction à adapter la gouvernance de l'Association de communes Sécurité Riviera telle que proposée, dès le 1er juillet 2026 et d'édicter les dispositions utiles dans la limite de ses compétences ;
- D'autoriser le Comité de direction à les soumettre aux autorités cantonales compétentes pour approbation.

Vevey, le 15 mai 2026

Pour la commission :

Sarah Dohr, présidente-rapporteur



CONSEIL INTERCOMMUNAL

QUESTIONS DE MONSIEUR LE CONSEILLER INTERCOMMUNAL TOBLER (LA TOUR-DE-PEILZ) AUX AUTEURS DU PREAVIS 05/2026 « GOUVERNANCE ASR - ADAPTATION ET MISE EN CONFORMITE DES STATUTS »

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission ad hoc,

Suite à la séance du Conseil intercommunal du 2 avril 2026, Monsieur le Conseiller intercommunal Tobler a désiré obtenir des informations complémentaires sur le préavis N°05/2026 « Gouvernances ASR – Adaptation et mise en conformité des statuts » et a soumis trois questions au Comité de direction.

En vue de la séance de commission planifiée le 29 avril 2026, vous trouverez les réponses ci-dessous :

➤ **Question N°1 :**

Quelle **définition** écrite les auteurs du préavis donnent-ils à la gouvernance ?

Il est en effet important, pour le début de la nouvelle législature, de s'appuyer sur des bases fortes (cf. bas de p.3). De la panoplie des définitions disponibles il y a risque de se méprendre sur la notion de gouvernance qui doit être cependant convenue si elle veut fédérer.

Je suggère de reprendre celle du SECO de 2023 (gouvernance d'entreprise : désigne les principes et les règles sur la manière de diriger, administrer et contrôler une entreprise)

Réponse :

*Le terme de **Gouvernance**, tel que les auteurs l'utilisent ici, est défini comme l'ensemble des mécanismes, règles, processus et relations par lesquels une organisation (entreprise, État, association) est dirigée, contrôlée et évaluée. La gouvernance établit le cadre de prise de décision, la répartition des pouvoirs et des responsabilités, ainsi que la manière dont les intérêts des parties prenantes sont pris en compte pour atteindre des objectifs stratégiques.*

La proposition de l'auteur de la question d'utiliser la définition du SECO du 6 juillet 2023 est en ce sens très proche, mais est rédigée à l'attention de structure d'entreprise. La définition proposée par les auteurs du préavis s'applique en revanche à tout type d'organisation au sens du Code des obligations (CO).

➤ **Question N°2 :**

(p.7, point 7, 2^e§, 2e phrase) : Que signifie « La symétrie organisationnelle en termes de gestion des affaires et gestion des projets augmente l'efficacité de la structure » ? Le groupe auquel j'appartiens n'a pas réussi à y trouver un sens ; peut-être qu'entre autres un schéma organisationnel contribuerait en plus d'un texte additionnel à la compréhension commune.

Réponse :

*Cette phrase résume le principe selon lequel l'organisation de la conduite fonctionne de manière **cohérente et équilibrée** entre deux types d'activités, soit la **gestion des affaires courantes** (le quotidien, l'administration, le fonctionnement normal) et la **gestion des projets** (les évolutions, innovations, nouveaux développements). Cela se concrétise par une organisation similaire (mêmes règles, mêmes responsabilités, mêmes logiques de fonctionnement) et sur le même niveau de responsabilités (la stratégie)*

➤ **Question N°3 :**

(bas p.5 et tout début p.6) : le texte du préavis = Ces équipes répondent à un COPIL spécifique, dont le noyau est composé **des** membres du CODIR au sein d'une Délégation thématique. Ne faudrait-il pas remplacer « est composé » des membres du CODIR par **de** membres du CODIR ? A défaut un exemple de Délégation thématique clarifierait peut-être la phrase.

Réponse :

Les délégations thématiques sont composées de membres du CODIR.

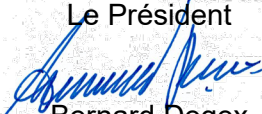
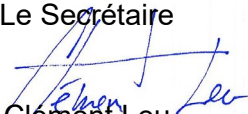
Lorsqu'un projet d'importance stratégique est décidé, il est attribué, en fonction de son objectif final, à une thématique particulière. Le Comité de pilotage (COPIL) de ce projet sera composé des membres de la délégation thématique correspondante et renforcée de personnes apportant des compétences nécessaires à la bonne marche du projet.

Par exemple, un projet de construction relèvera logiquement de la délégation des infrastructures. Les membres désignés du CODIR de la Délégation Infrastructure piloteront le projet au sein du COPIL créé à cet effet, en le complétant avec un architecte, un responsable politique de la commune du lieu, des représentants de parties prenantes clés. Cette manière de faire permet de limiter le nombre d'organes décisionnels et donc de tenir compte d'un engagement raisonnable des ressources du CODIR. Elle permet aussi de simplifier le pilotage en réduisant le nombre de strates décisionnelles. Elle garantit finalement que tous les projets stratégiques puissent être accompagnés par des membres du CODIR.

La proposition de l'auteur de la question s'agissant de la modification de texte peut sans autre être retenue. En effet, cette formulation permet aussi une plus grande souplesse dans la composition des COPIL.

En espérant avoir répondu à vos questions, nous demeurons à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

COMITE DE DIRECTION

Le Président		Le Secrétaire
 Bernard Degex		 Clément Leu

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 03/2026 relatif aux comptes 2025

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie les 7 avril et 12 mai 2026. Elle était composée des membres suivants :

Communes	Membres	7.04.2026	12.05.2026
Blonay-St-Légier	Julien DECOMBAZ	Excusé	Présent
	Tommasina MAURER	Présente	Présente
Chardonne	Anne DUCRET	Présente	Présente
Corseaux	Jacques MARMIER	Présent	Présent
Corsier	Nicolas LUYET	Présent	Présent
Jongny	Sandrine FELIX	Excusée	Excusée
	Jean SIGNORI (suppléant)		Excusé
La Tour-de-Peilz	Piero NEGRO	Présent	Excusé
Montreux	Yanick HESS	Excusé	Présent
	Bernard TSCHOPP (suppléant)	Excusé	
Vevey	Muriel HIGY-SCHMIDT	Excusée	Excusée
Veytaux	Alexandre KOSCHEVNIKOV	Présent	Présent

Lors de la première séance, les commissaires ont passé en revue les documents qui leur étaient soumis. Ils ont dressé une liste de questions et remarques au Comité Directeur et au Directeur de l'ASR.

Lors de la deuxième séance, le Président du Comité de direction, M. Bernard Degex était accompagné des membres du CODIR :

- M. Yves Genton
- M. Patrick Michaud
- M. Christian Kaelin
- M. Jean-Baptiste Piémontesi
- M. Arnaud Rey-Lescure

Et des membres des différents services de l'ASR :

- M. Clément Leu
- M. Sébastien Pui
- M. Lionel Wandfuh

La Commission remercie les membres de la délégation de leur disponibilité, de leur précision et de la complétude des réponses apportées.

Questions sur le préavis 03/2026

Page 4 art 3.2 Analyse des écart pts 43	Question : Un conseiller CIC nous a transmis cette question : Comment les taxes et émoluments ont un tel écart entre le budget et les comptes (+93.4 %) ? Réponse : L'essentiel de l'écart de + CHF 4,01 millions sur le compte 43 est imputable au report de l'externalisation de la facturation sanitaire d'Ambulance Riviera (605) à la CEESV. Le budget 2025 ayant été construit sur l'hypothèse d'une externalisation totale, la ligne 4356 (facturation à des tiers) avait été budgétisée à zéro, en miroir d'une subvention cantonale (4514) prévue à CHF 4,93 millions. L'externalisation ayant été reportée, l'ASR a continué d'encaisser directement les prestations facturées, soit CHF 3,3 millions venus s'ajouter au compte 43 (et neutralisés en miroir, mais pas intégralement, par la baisse de la subvention DGS — cf. point 3.2 du préavis pour le détail du gain net réel d'environ CHF 950'000). Le solde de l'écart, soit environ CHF 700'000, provient de plus-values de recouvrement divers : amendes et remboursements de frais du Service de police (+ CHF 287'000), dynamisme du contentieux (+ CHF 129'000) et sous-budgétisation prudente des recettes de la Police du commerce (+ CHF 156'000).
Page 5 1er paragraphe	Question : Pourquoi avez-vous noté trois phénomènes macroéconomiques transversaux alors qu'il y en a quatre transcrits ? Réponse : Il s'agit d'une coquille dans la phrase d'introduction du chapitre. Une couche d'analyse supplémentaire a été ajoutée lors de la rédaction, mais l'introduction de cette section n'a malheureusement pas été corrigée en conséquence.
Page 5 Pts 1	Question : L'assainissement des heures supplémentaires ont-ils été réglée au détriment de l'effectif ? Y-a-t-il eu un manque de personnel dû à cet assainissement ? Réponse : Non, aucun engagement n'a été freiné au détriment de l'effectif. Le financement de cet apurement a été rendu possible par des économies salariales générées sans lien avec celui-ci : vacances de postes temporaires liées à des battements de recrutement et difficultés conjoncturelles de recrutement (notamment aux Services généraux et au Service de police, où plusieurs postes sont restés vacants durant plusieurs mois) ainsi qu'au turnover qui n'est pas valorisé. Un indice des prix à la consommation (IPC) qui a été budgété au-dessus de ce qui a été finalement retenu entre également en ligne de compte.

Page 5 dernier paragraphe	Question : « La DGS a mis en place un nouveau barème de subventionnement favorable » Ce nouveau barème est favorable qu'à l'ASR ou d'autres services du Canton en bénéficient aussi ? Réponse : Tous les services du canton en bénéficient, pour autant qu'ils soient intégrés au dispositif cantonal pour les urgences préhospitalières, ce qui est le cas du Service d'ambulances de l'ASR. L'amélioration des mesures de subventionnement trouve principalement son origine dans l'augmentation des tarifs validés par l'État et par les assureurs. Pour l'ASR, ce nouveau paradigme de financement représente un gain structurel pérenne (reconnaissance d'un plus grand nombre d'EPT, hausse de la couverture des dépenses courantes de 10 % à 13 %, financement du temps dédié à l'accueil d'étudiants etc.). Par ailleurs, une révision supplémentaire des règles de subventionnement est annoncée dès 2027. La Direction suit attentivement ce dossier.
Page 6 2 ^{ème} paragraphe Pts 4	Question : « Rationalisation informatique » Les projets abandonnés ou différés ont-ils été prévus dans le budget 2026 ? Réponse : • Abandons définitifs : le projet de mise à jour du logiciel CID (gestion des équipements policiers) a été définitivement abandonné, sa fonction étant désormais couverte par la nouvelle gestion centralisée KEP. Le remplacement du système de gestion des amendes d'ordre s'est concrétisé par le choix d'une solution moins onéreuse, donc l'économie est structurelle. Ces postes ne reviennent pas au budget 2026. • Reports : le projet SAT et certains chantiers d'évolution logicielle (Abacus, Zeit, Innosolv) ont été repoussés. Ils seront réintégrés dans le futur selon leur degré de maturité, après réévaluation de leur utilité opérationnelle.
Page 7 Avant dernier paragraphe	Question : Police Riviera (603) Rationalisation informatique et intensité opérationnelle Même question, quelles sont les conséquences des reports ? Réponse : Les reports relatifs au Service de police n'ont pas eu de conséquence opérationnelle : • Projet SAT (économie d'env. CHF 42'000) : la fonctionnalité visée n'était pas critique pour l'activité 2025 ; le projet est actuellement en réévaluation. • Mises à jour CID (économie liée à la non-mise à jour) : abandonnées définitivement au profit de la nouvelle gestion KEP, sans perte fonctionnelle. • Logiciel des amendes d'ordre (économie d'env. CHF 69'000) : le choix d'une solution alternative moins coûteuse couvre les besoins métier identiques. Économie pérenne. • Smartphones via location DGNSI (économie d'env. CHF 42'000) : changement de modèle d'approvisionnement (location plutôt qu'acquisition). Le service est inchangé, voire amélioré (renouvellement automatique du parc).

	En synthèse, ces reports relèvent d'un meilleur contrôle de la gestion des projets informatiques et non d'un sacrifice de capacité opérationnelle.
Page 7 et 8 Dernier paragraphe	Question : Le dépassement constaté des charges d'honoraires et frais d'expertises est indiqué à CHF 153'000, mais il faut encore lui ajouter CHF 29'691 (page 35 des comptes), soit un dépassement total de CHF 182'814.-. Est-ce correct ? Réponse : Le montant de CHF 153'000 cité dans le préavis correspond uniquement à l'écart sur le compte 601.3185 (Honoraires de la Direction). Il convient effectivement d'y ajouter le dépassement de CHF 29'691 sur le compte 601.01.3185 (Honoraires des Services généraux), portant le dépassement consolidé à CHF 182'814 (et non CHF 153'000).
Page 8 Amendes d'ordres (607)	Question : Question : Le contentieux (607) a vu ses recouvrements grandement augmenter, générant +CHF129'000 de remboursements de frais réduisant la charge nette de plus de CHF 166'000 (absorbant au passage un report inattendu de factures d'entretien de matériel des années 2022-2024). Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce report ? Réponse : Le report concerne l'entretien d'une machine de mise sous pli utilisée par l'entité qui assure la gestion des amendes d'ordre. Le prestataire en charge de la maintenance n'avait pas émis de facture durant trois exercices consécutifs (2022, 2023 et 2024). À la régularisation de la situation côté fournisseur en 2025, l'ensemble des factures d'entretien correspondantes nous est parvenu en une seule fois, soit CHF 16'264 de dépassement sur le compte 607.3151. Il ne s'agit donc pas d'un report volontaire de notre part, mais d'une régularisation imposée par le rattrapage de facturation du prestataire. Ce dépassement a fait l'objet d'un crédit supplémentaire (Proposition 13/26) et a été largement absorbé par les plus-values de recouvrement du contentieux (+ CHF 129'000).
Page 8 Protection civile (660)	Question : Quel est l'impact pour la PCi de ce désengagement, respectivement pour l'ASR et la région ? Réponse : Il s'agit d'une mesure d'économie décidée unilatéralement par le Conseil d'Etat et rétroactivement au 1er janvier 2025, qui s'est traduit par une réduction de l'indemnité cantonale par jour de service à CHF 15.- (compte 660.4511). Sur le plan opérationnel, c'est la décision fédérale de diminuer le nombre de jours de service et l'âge qui a diminué les effectifs et donc influencer la capacité opérationnelle. L'impact se décompose comme suit : • Pour l'ASR : manque à gagner d'environ CHF 85'000 par an sur les subventions cantonales aux cours de répétition. En 2025, cet impact a été partiellement compensé par une diminution conjoncturelle des effectifs convoqués (économies sur les soldes de la milice et les frais de formation, environ CHF 57'000),

	aboutissant à une charge nette du service quasi conforme au budget. • Pour la région : le désengagement cantonal reporte mécaniquement la charge correspondante sur les communes membres. À effectifs équivalents, le coût net par habitant de la PCi sera à terme légèrement supérieur à ce qu'il aurait été avec l'ancien régime de subvention. Pour information, depuis le 1er janvier 2026, le Canton est revenu à une subvention à CHF 30.- par jour de service. Sur le plan opérationnel : la capacité d'engagement et la disponibilité opérationnelle de la PCi restent inchangées. Le désengagement est donc financier et non capacitaire.
Page 9 Chapitre 4 Analyse du profit centre : Stationnement	Question : Un conseiller CIC aimerait avoir une explication sur l'énorme différence entre Montreux (=3.2 mio) et Vevey (=6.2 mio) ? Réponse : La différence reflète la structure même de l'offre de stationnement payant de ces deux villes : • Périmètre payant : Vevey présente un centre-ville commercial dense avec une part très élevée de stationnement réglementé (zones bleues macarons, horodateurs en centre-ville, parkings sous gestion). À l'inverse, Montreux dispose d'une part importante de parkings souterrains gérés par d'autres exploitants et d'une géographie linéaire qui limite le périmètre payant en surface géré directement par l'Office du stationnement. • Macarons des communes partenaires : pour des raisons contractuelles et historiques, les comptes relatifs à Vevey incluent les recettes liées au stationnement (macarons et amendes) pour certaines communes voisines (notamment Blonay - Saint-Légier, Corseaux et Corsier). Cela augmente mécaniquement les recettes brutes de Vevey (CHF 6,3 millions), mais une redistribution intervient consécutivement au moyen de ristournes (compte 610.02.3529 = CHF 410'446 redistribués en 2025). • Volume d'amendes : Vevey, du fait du périmètre payant plus dense, génère un volume d'amendes nettement supérieur à Montreux. En synthèse, la différence n'est pas le signe d'une moindre « performance » de Montreux, mais d'une configuration urbaine et contractuelle différente.
Page 9 Tableau stationnement	Question : Nous constatons que le budget 2025 pour Vevey était sous-estimé, pourquoi un tel écart ? Réponse : L'écart sur les revenus de Vevey est en réalité contenu : budget CHF 6'115'000 vs comptes CHF 6'313'197, soit + 3,2 % (+ CHF 198'197). Il ne s'agit donc pas d'une sous-estimation marquée. Le budget 2025 avait toutefois été construit avec prudence par rapport aux comptes 2024 (CHF 6'532'858), sur la base d'hypothèses tenant compte (i) de la volatilité naturelle des recettes (météo, comportement des usagers), (ii) des sous-effectifs ASP qui se profilaient et (iii) des incertitudes liées à l'entrée en vigueur du nouveau contrat PayByPhone au 1er janvier 2025.

	Cette prudence demeure nécessaire pour éviter un budget surévalué qui ne pourrait pas être tenu en cas de conjoncture défavorable.
Page 10 Vevey (610.03)	Question : Les économies réalisées sur les honoraires ne sont pas de CHF 40'000 mais de CHF 24'867 comme indiqué en page 43 des comptes. En milieu de paragraphe, on peut lire : une surbudgétisation concernant l'eau, mais au vu des chiffres, il s'agit du compte 610.02.3123 « Electricité ». Réponse : C'est exact pour les deux points et nous vous remercions de ces corrections : • Honoraires (610.02.3185) : le montant exact de l'économie est de CHF 24'867 (et non CHF 40'000). • Surbudgétisation : il s'agit effectivement de l'électricité (compte 610.02.3123, écart de - CHF 102'086) et non de l'eau.
Page 11 Evolution du coût par habitant	Question : Un conseiller CIC aimerait avoir une explication sur les différences entre Blonay-Saint Lègier et Vevey ? Réponse : La différence reflète la structure même de l'offre de stationnement payant des deux villes : • Périmètre payant : Vevey présente un centre-ville commercial dense avec une part très élevée de stationnement réglementé (zones bleues macarons, horodateurs en centre-ville, parkings sous gestion). Il convient d'ailleurs de rappeler la spécificité du parking du Panorama : sa gestion par les services de l'ASR est l'un des facteurs expliquant ces revenus élevés, puisqu'elle contribue à hauteur de CHF 800'000 aux recettes de Vevey. À l'inverse, Montreux dispose d'une part importante de parkings souterrains gérés par d'autres exploitants et d'une géographie linéaire qui limite le périmètre payant en surface géré directement par l'Office du stationnement. • Macarons des communes partenaires : la Ville de Vevey gère pour le compte des petites communes voisines (Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny) la délivrance des macarons et certaines amendes. Cela gonfle mécaniquement les recettes brutes de Vevey (CHF 6,3 millions), mais une partie est ensuite reversée via les ristournes (compte 610.02.3529 = CHF 410'446 redistribués en 2025). • Volume d'amendes : Vevey, du fait du périmètre payant plus dense, génère un volume d'amendes nettement supérieur à Montreux. En synthèse, la différence n'est pas le signe d'une moindre performance de Montreux, mais d'une configuration urbaine et contractuelle différente.
Page 12 Chap.6.1 évolution des charge et couvertures	Question : Si l'on rapporte les coûts au nombre d'habitants et que l'on intègre l'inflation, la progression réelle et nette des coûts ASR reste historiquement et structurellement contrôlée, prouvant que l'Association absorbe de nouvelles missions sans faire augmenter de manière démesurée la facture citoyenne. Ou peut-on trouver les chiffres qui nous permettrait une explication à cette justification ?

Réponse :

Les données chiffrées sous-tendant cette affirmation figurent dans le graphique de la page 13 du préavis (« Évolution de la charge nette »). Pour une lecture plus directe, voici les valeurs principales (base 2014 = 0) :

- Évolution cumulée de la charge nette communale (hors 610) : + 23,9 % entre 2014 et 2025.
- Évolution cumulée du coût moyen par habitant : + 12,95 % sur la même période.
- Inflation cumulée (IPC suisse) : + 6,43 % sur la même période.

La progression réelle nette du coût par habitant (corrigée de l'inflation) s'établit ainsi autour de + 6,5 % cumulés sur 11 ans, soit environ 0,6 % par an. L'écart entre la croissance brute (+ 23,9 %) et cette progression réelle traduit l'effet conjoint de la croissance démographique de la Riviera et de l'inflation.

Le détail année par année peut être communiqué sur demande sous forme de tableau Excel.

Question sur les Comptes 2025

Page 2 Comptes 601.3012	Question : Un budget était prévu pour un PMO ! Pourquoi Le Codir n'a pas informé la Cogest et n'a pas déposé un préavis pour ces frais complémentaires ? Quand bien même l'annexe nous donne les explications est les montants supplémentaires en page 35 Réponse : Le budget de CHF 80'000 prévu pour un poste de Project Manager Officer (PMO) n'a finalement pas été engagé. La fonction visée a été couverte différemment, par le recours à un consultant externe en gestion de projet, dont les honoraires ont été imputés au compte 601.3185. Le transfert opérationnel entre ces deux lignes budgétaires a été formellement validé par le Comité de direction (Propositions 10/25 et 37/25). Le départ de l'ancien Directeur nous a également décidé de nous orienter vers des mandats externes plutôt qu'un engagement interne. Ces mandats nous ont permis de gérer la phase transitoire et de préparer une nouvelle gouvernance. Cadre réglementaire de la décision : conformément à l'art. 8 du Règlement du Comité de direction, celui-ci est seul compétent pour décider de l'engagement de toute dépense supérieure à CHF 15'000.- — qu'elle figure ou non au budget. La compétence du Comité de direction en matière de crédits supplémentaires imprévisibles ou exceptionnels est, par ailleurs, plafonnée à CHF 80'000.- par cas pour la durée de la législature 2021-2026 (Préavis No 08/2021 adopté le 17 juin 2021 ; art. 93 du Règlement du Conseil intercommunal). Chacune des propositions précitées ayant validé un crédit supplémentaire est restée individuellement dans cette limite. Remarque : ni les Statuts de l'ASR, ni le Règlement du Conseil intercommunal, ni celui du Comité de direction ne prévoient une obligation d'information de la COGEST en cours d'exercice sur les crédits supplémentaires. La compétence de contrôle de la COGEST s'exerce annuellement, sur la base des comptes et de leur annexe explicative (Statuts ASR, art. 25 ; Règlement du CI, art. 100 et suivants). Concernant le Conseil intercommunal, l'art. 93 al. 2 du Règlement du CI prévoit que les dépenses imprévisibles et exceptionnelles sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil — cette approbation ex post est concrètement réalisée lors du vote sur les comptes annuels. Aucun préavis spécifique n'était requis pour cette opération : (i) chaque décision est restée individuellement dans la délégation de CHF 80'000.- par cas (Préavis 08/2021), (ii) le montant relatif au PMO non engagé (CHF 80'000) a couvert une part substantielle des honoraires effectifs, et (iii) l'art. 97 du Règlement du CI — qui impose une communication écrite immédiate au Conseil en cas de crédit épuisé — vise les seuls crédits d'investissement et non les dépenses de fonctionnement.

Page 3 Compte 601.3185 Honoraires	Question : Même remarque ! Réponse : Le dépassement consolidé sur les honoraires (CHF 182'814, cf. réponse précédente) couvre des prestations stratégiquement indispensables en 2025 : accompagnement du Comité de direction durant la période d'intérim de la Direction ; appui d'expertise sur les grands projets en cours (Maison de la sécurité publique, évolution de la gouvernance) ; recours à un consultant externe en gestion de projet. Le cadre réglementaire applicable est identique à celui décrit pour la question précédente sur le PMO (cf. Q15 supra). L'ensemble de ces dépenses a été couvert par des crédits supplémentaires validés par le CODIR (Propositions 10/25, 14/25, 16/25, 17/25, 24/25, 37/25 et 13/26), chacun individuellement dans la limite de la délégation de CHF 80'000.- par cas (Préavis 08/2021). L'absence d'information préalable de la COGEST sur ces crédits supplémentaires individuels est conforme à la pratique réglementaire actuelle. L'information complète est intervenue, comme prévu par les textes, lors de la transmission des comptes et de leur annexe explicative.
Page 19 Compte 608.4272.08 autorisations des taxis	Question : La Cogest a tout d'abord été surprises par cette augmentation, puis a trouvé réponse en page 42 de l'annexe. Réponse : Nous prenons note avec satisfaction que l'annexe explicative a permis de répondre à votre interrogation.
Page 19 Compte 608.4272.09 Métiers forains	Question : Même remarque que la question précédente et qui a pris cette décision ? Réponse : Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'usage accru du domaine public n'est plus facturé par l'ASR mais directement par les communes (cf. proposition n° 59/2024 du 18 avril 2024).
Page 22 Remboursements de dommages	Question : Même remarque que la question précédente, réponse en page 42. Réponse : Nous prenons note avec satisfaction que l'annexe explicative a permis de répondre à votre interrogation.
Page 23 comptes 610.3091 Formation du personnel	Question : Même remarque que la question précédente, réponse en page 44 Réponse : Nous prenons note avec satisfaction que l'annexe explicative a permis de répondre à votre interrogation.

Page 35 ANNEXE	Question : Proposition de modifier les statuts avec un poste de frais supplémentaires informant la COGEST ? Réponse : -
Page 36 Dernier paragraphe	Question : De quoi est composée la nouvelle tenue KEP ? Réponse : La tenue KEP est l'uniforme commun adopté progressivement par l'ensemble des polices suisses (alémaniques depuis 2015, latines à partir de 2026). Il est composé des éléments suivants : • polos et chemises (manches courtes et longues) ; • pantalons d'intervention ; • vestes softshell (versions courte et longue) ; • vestes thermiques et sous-vestes thermiques ; • parka, vestes de moto, équipements thermiques de saison ; • éléments distinctifs propres au corps (badges, patelettes, insignes). Le déploiement à l'ASR se fera par étapes entre 2026 et 2028, en cohérence avec le calendrier des polices romandes. Ce phasage permet de maîtriser la charge financière annuelle et de garantir la durabilité (les pièces existantes sont remplacées au fur et à mesure de leur usure).
Page 37 Energies	Question : Le budget 2027 a été revu à la baisse. Le conflit au Moyen Orient ne doit-il pas être pris en compte pour déterminer ces montants ? Réponse : Le budget 2027 relatif aux dépenses énergétiques va être établi sur la base des prix réels constatés en 2025, qui se sont stabilisés à un niveau inférieur aux pics de 2022-2023. Les budgets antérieurs (2024-2025) avaient été basés sur la fixation du prix qui a découlé du contrat conclu avec la Romande Énergie, suite au pic de l'automne 2022, en raison des incertitudes géopolitiques de l'époque. Le risque géopolitique au Moyen-Orient est suivi par le Comité de direction. À ce jour, il ne s'est pas matérialisé par une hausse significative des prix de gros de l'électricité ou des carburants en Suisse. Si la situation devait évoluer défavorablement en cours d'exercice 2027, un crédit supplémentaire serait sollicité, comme cela a été fait par le passé sur d'autres postes sensibles. Une budgétisation prudente, fondée sur le principe de réalité des prix observés, paraît préférable à une majoration spéculative qui se traduirait inévitablement par des sous-consommations chroniques.
Page 38 Premier paragraphe	Question : Pourquoi les tirs de printemps ont été annulés ? Quel sera l'impact pour la formation et la qualité du service à la population ?

	Réponse : L'annulation des tirs de printemps 2025 résulte de contraintes opérationnelles spécifiques à l'année écoulée, notamment liées à la disponibilité des installations de tir et à des arbitrages de calendrier au sein du Service de police. L'impact sur la formation et la qualité du service à la population reste limité : les exigences cantonales en matière d'entraînement au tir sont remplies grâce aux autres séances annuelles (tirs d'automne, exercices spécifiques à l'OPV), de sorte qu'aucun policier n'est privé de la qualification opérationnelle obligatoire. Aucune dégradation du service à la population n'est à craindre.
Page 42 Dernier paragraphe	Question : Le budget électricité (3123) s'est également avéré surévalué et sera revu à la baisse en 2026. Plutôt 2027. Réponse : « a été revu à la baisse » : la coquille provient du temps utilisé. Nous avons déjà constaté ce problème en 2024 et diminué le budget de ce poste de CHF 8'000.-
Page 47 Autorités et personnel	Question : Pouvez-vous nous expliquer l'écart de 548'394.37 en ayant compensé les heures supplémentaires de 1'100'000.- ? Es -ce au détriment de l'effectif ? Réponse : Comme exposé dans notre réponse à la question Page 5, point 1 du préavis (sur l'assainissement des heures supplémentaires), cet écart ne traduit aucune réduction d'effectif. Aucun poste n'a été supprimé, aucune dotation validée n'a été réduite : l'activité opérationnelle a été assurée dans son intégralité. Décomposition arithmétique de l'écart : l'écart consolidé de - CHF 548'394.37 sur le groupe 30 (Autorités et personnel, périmètre incluant le stationnement) est le résultat net de deux mouvements opposés : • Économies salariales naturelles d'environ CHF 1,65 million : battements de recrutement, vacances temporaires de postes, difficultés conjoncturelles de recrutement, turnover non valorisé et IPC budgétisé légèrement au-dessus du chiffre finalement retenu (cf. Q3 supra). • Charge exceptionnelle d'apurement des heures supplémentaires d'environ CHF 1,1 million : paiement et valorisation de la dette historique RH du SDIS et du Service d'ambulances, en préparation du passage à MCH2. Mathématiquement : - CHF 1'650'000 (économies naturelles) + CHF 1'100'000 (apurement HS) ≈ - CHF 550'000 d'écart net constaté. L'opération a permis d'assainir le passif RH historique sans solliciter de crédit supplémentaire net, en utilisant les économies conjoncturelles dégagées par les difficultés de recrutement.

Après discussion et précisions sur toutes ces questions, la COGEST remercie les membres du CODIR ainsi que des membres de l'ASR.

A huis clos, la Commission a discuté sur quelques points de détail avant de passer vote final :

C'est à l'unanimité que la commission accepte le préavis 03/2026 et recommande au Conseil intercommunal d'accepter le préavis No 03/2026 relatif à aux comptes 2025.

CONCLUSIONS

En conclusion, la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 03/2026 du Comité de direction du 12 mars 2026 sur les comptes 2025 de l'Association de Communes Sécurité Riviera ;

Vu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2025, dont les charges brutes s'élèvent à
 - Un total de charges de CHF 46'659'462.-
 - Un total de revenus de CHF -25'587'860.-
 - Soit une charge nette totale à répartir de 21'071'601.90.
 - D'en donner décharge au Comité de direction.

Veytaux, le 20 mai 2026

Pour la commission :
Koschevnikov Alexandre

Président-rapporteur

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 04/2026 relatif au Rapport de Gestion 2025

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie les 7 avril et 12 mai 2026. Elle était composée des membres suivants :

Communes	Membres	7.04.2026	12.05.2026
Blonay-St-Légier	Julien DECOMBAZ	Excusé	Présent
	Tommasina MAURER	Présente	Présente
Chardonne	Anne DUCRET	Présente	Présente
Corseaux	Jacques MARMIER	Présent	Présent
Corsier	Nicolas LUYET	Présent	Présent
Jongny	Sandrine FELIX	Excusée	Excusée
	Jean SIGNORI (suppléant)		Excusé
La Tour-de-Peilz	Piero NEGRO	Présent	Excusé
Montreux	Yanick HESS	Excusé	Présent
	Bernard TSCHOPP (suppléant)	Excusé	
Vevey	Muriel HIGY-SCHMIDT	Excusée	Excusée
Veytaux	Alexandre KOSCHEVNIKOV	Présent	Présent

Lors de la première séance, les commissaires ont passé en revue les documents qui leur étaient soumis. Ils ont dressé une liste de questions et remarques au Comité Directeur et au Directeur de l'ASR.

Lors de la deuxième séance, le Président du Comité de direction, M. Bernard Degex était accompagné des membres du CODIR :

- M. Yves Genton
- M. Patrick Michaud
- M. Jean-Baptiste Piémontesi
- M. Christian Kaelin
- M. Arnaud Rey-Lescure

Et des membres des différents services de l'ASR :

- M. Clément Leu
- M. Sébastien Pui
- M. Lionel Wandfuh

La Commission remercie les membres de la délégation de leur disponibilité, de leur précision et de la complétude des réponses apportées.

Questions sur le préavis 04/2026

Remarque générale :

La COGEST a apprécié la nouvelle présentation, mieux structuré, plus lisible et plus digeste.

Page 15 Tableau Pyramide des âges 2025	Question : Pourriez-vous nous dire quelle fonction occupe une personne de plus de 71 ans ? Quel est l'âge limite pour travailler à l'ASR ? Réponse : Il s'agit du Président de la commission de police. L'article 68 du Statut du personnel prévoit une limite d'âge fixée par les statuts de la CIP ou au plus tard à l'âge fixé par la LAVS.
Page 15 Personnel professionnel	Question : Comment avez-vous réglé les heures supplémentaire ? Réponse : En ce qui concerne les heures supplémentaires (HS), la situation est différenciée et évolutive. Nous avons procédé soit au paiement de certaines heures supplémentaires, soit à leur compensation sous forme de temps de repos. Un solde d'heures reste toutefois en cours, tandis que de nouvelles heures supplémentaires sont générées au fil de l'activité des services. Des planifications de récupération sont mises en place afin de résorber progressivement ce solde.
Page 17 Taux de rotation	Question : On peut lire dans les motifs de départs : 7 résiliations de contrat. Peut-on connaître les différentes raisons ? Et dans le paragraphe concernant les postes vacants, peut-on connaître la liste des 19 offres d'emploi publiées ? Réponse : 7 résiliations de contrat comme suit : • 2 résiliations en temps d'essai • 1 résiliation pour cause de performance et attitude inadéquates • 2 conventions de départ • 2 résiliations pour cause de santé et reprise des dossiers par l'AI Les postes vacants publiés sont les suivants : • Policier-ère opérateur-trice • Apprenti-e • Chef-fe de groupe ASP (à deux reprises) • Remplaçant-e Chef-fe d'unité • Chef-fe d'unité

	• Technicien-ne IT • Assistant-e de sécurité publique • Chef-fe de la Division Police Secours • Réceptionniste-téléphoniste (2 postes ouverts à quelques mois d'intervalle) • Spécialiste en communication • Technicien-ne IT • Sapeur-pompier permanent • Policier-ère Police secours • Informaticien-ne • Adjoint-e au responsable de l'OCM • Policier-ère prévention • Aspirant-e-s de police
Page 18 Accident professionnels	Question : Quelles sont les mesures préventives qui ont été mise en place pour réduire le nombre d'accidents professionnels ? Réponse : La consigne générale donnée est de pas s'engager dans des actions téméraires au risque de se blesser. Néanmoins, la diversité des interventions fait que le risque 0 est difficilement atteignable. Tant la formation de base du policier que sa formation continue et le debriefing lors d'interventions constituent des éléments qui contribuent à renforcer la sécurité des interventions.
Page 19 Promotions et jubilaires	Constat : La COGEST a apprécié cette manifestation qui valorise et démontre la reconnaissance du travail accompli ! MERCI ! Réponse : Merci pour ce retour positif !
Page 25 Loi sur l'information	Question : Quelle évolution législative pourrait éviter des demandes qui frisent l'abus de droit ? Qui peut faire évoluer Linfo, est-ce de la compétence de notre Conseil ou d'un organe supérieur ? Réponse : Une possibilité pourrait être de consentir l'accès aux informations et documents officiels aux personnes qui disposent d'un intérêt digne de protection. Cette notion est par exemple contenue dans le Code de procédure civile suisse. S'agissant d'une loi cantonale, une évolution de la Linfo est de la compétence du Grand Conseil.
Page 28 Police du commerce	Question : Contrôle des "Barber shops", ce contrôle ne porte pas sur la comptabilité de ces structures ?

	Réponse : Non, le contrôle effectué, sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), a porté uniquement sur le respect de l'Ordonnance fédérale sur l'indication des prix (RS 942.211) afin de veiller à la clarté des prix. Ainsi, les prix doivent être à disposition des clients sans qu'ils aient à les demander. Une simple information donnée de vive voix ne suffit pas. Plus précisément il s'agissait d'effectuer le contrôle sur : ○ L'indication des prix des services proposés des barbiers, ○ L'indication des prix de détail des offres de marchandises des barbiers, L'indication des prix de détail des offres de marchandises dans les vitrines des barbiers.
Page 28 Police du commerce	Question : Lors des contrôles des salons de vente et d'achat d'or, y-a-t-il eu des infractions constatées et de quel ordre ? Réponse : Oui à quelques reprises l'OCM a dû faire stopper des salons de vente et d'achat d'or car la balance utilisée n'était pas celle qui était homologuée par la Confédération et présentée lors de la délivrance de l'autorisation à l'OCM. Dans d'autres cas il a fallu rappeler que seule la personne pour laquelle l'autorisation d'achat/vente d'or avait été délivrée pouvait se trouver dans la pièce avec le client potentiel. Depuis quelques mois, suite à une information communiquée par la Confédération (contrôle des métaux précieux), l'OCM ne délivre désormais plus d'autorisations pour ce type d'activité lorsque ces activités sont faites de manière itinérante, conformément à une jurisprudence relative à l'article 23 de la Loi sur le contrôle des métaux précieux (LCMP). Ces activités ne peuvent se faire que dans un local commercial permanent.
Page 33 Personnel de l'UTLI	Question : ... un processus de recrutement a été initié en décembre 2025, visant à engager une personne supplémentaire...Ce poste est-il au budget 2026 ? Réponse : Oui, ce poste est au budget 2026.
Page 42 Actions proactives	Question : ... la cellule bénéficiera d'un renforcement par l'engagement d'une Spécialiste en communication, à un taux d'activité de 50%. Ce poste est-il au budget 2026 ? Réponse : Oui, ce poste est au budget 2026.
Page 48	Question : Pourquoi ces contrôles sont en diminution ?

Tableau nbre de contrôles	Réponse : Ces contrôles font parties intégrantes des actions proactives présentées à la page 42. Les raisons de la diminution sont identiques à celles mentionnées au 2^{ème} paragraphe de cette même page.
Page 49 Tableau Formations dans les écoles publiques	Correctif : Il y a 117 élèves de 11H à Montreux-Est et non 68. Le nb d'élèves à Montreux-Est est de 1427 (et non 1364)
	Réponse : Il y a effectivement eu une erreur de comptabilisation ; nous avons relevé 109 élèves de 11H et 1405 élèves au total pour Montreux-Est. Des différences subsistent toutefois en fonction d'absences d'élèves.
Page 49 Premier paragraphe	Question : Les heures de cours d'éducation routière dispensées dans les structures non publiques sont-elles facturées ?
	Réponse : Non.
Page 52 Analyse sécuritaire	Question : L'analyse sécuritaire de bâtiments est-elle facturée
	Réponse : Non.
Page 54	Question : En quoi consiste les « bons offices » ? Et concernant le tableau des âges des mineurs concernés, quels sont les délits principaux constatés pour les âges allant de 7 ans à 11 ans ?
	Réponse : Les « bons offices » sont les situations où les « Répondants mineurs » de la police se sont impliqués (mise en contact des parents, participation à une séance de prévention et/ou recadrage au sein de l'école, gestion de cas de moindre importance par téléphone, ...) et qui n'ont pas abouti à une séance de conciliation ou une plainte pénale. Les principaux délits commis par les enfants de 7 à 11 ans sont les injures et les voies de fait.
Page 60 Rapid Responder	Question : Ce moyen d'appui reste largement sous-utilisé, principalement en raison de la structure des procédures d'engagement du 144. Comment pourrait-on rapidement améliorer cet état de fait ?
	Réponse : La Direction du service est en contact avec la Direction générale de la santé à ce propos. L'État est conscient de la situation, n'identifie pas d'opportunité de changement dans l'immédiat mais n'hésite pas à solliciter notre Rapid Responder chaque fois qu'il le peut (événements particuliers, manifestations, renforcement ponctuel d'un secteur autre que la Riviera etc.)
Page 67	Question : Pourquoi la direction et les services généraux n'ont-ils pas eu de cours ?

Cours direction & services généraux	Réponse : Ces cours sont principalement destinés au personnel de terrain qui fait partie des Services opérationnels. La Direction et les Services généraux étant essentiellement composés de personnel administratif, ces cours ne leur sont pas destinés en premier lieu.
Page 87 Premier paragraphe	Question : Quelle est la nature des « excellentes collaborations » entretenues avec les entreprises partenaires MOB, VMCV, Nestlé ? Réponse : Cette excellente collaboration s'inscrit à plusieurs niveaux, d'une part la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires en journée et d'autre part la mise à disposition d'infrastructures dans le cadre des exercices du SDIS.
Page 91 Organigramme	Question : Nous ne savons pas qui est membre du Comité de Direction et qui est membre du bureau du Comité de Direction ? Réponse : Sont membres du Bureau Mme Melchior, M. Degex, M. Piemontesi, M. Grutta, M. Rey-Lescure
Page 15/15 Missions principales	Question : Dans quel mesure, l'ASR pourrait être responsabilisée dans le contrôle incendie suite à la tragédie de Crans ? Réponse : L'ASR pourrait envisager d'assumer un rôle de coordination de l'ensemble des contrôles, ainsi que la réalisation de certains contrôles en matière de protection incendie, sous réserve de l'engagement d'un spécialiste. À ce jour, cette mission ne nous étant pas attribuée, nous ne disposons pas du personnel spécifiquement formé à cet effet. Dans cette perspective, l'ASR a adressé un courrier de proposition aux communes membres. Une réunion réunissant les différentes entités concernées au niveau communal doit prochainement se tenir afin d'évaluer la pertinence d'une telle coordination et/ou délégation.

Après discussion et précisions sur toutes ces questions, la COGEST remercie les membres du CODIR ainsi que des membres de l'ASR.

A huis clos, la Commission a discuté sur quelques points de détail avant de passer vote final :

C'est à l'unanimité que la commission accepte le préavis 04/2026 et recommande au Conseil intercommunal d'accepter le préavis No 04/2026 relatif au Rapport de Gestion 2025.

CONCLUSIONS

En conclusion, la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 04/2026 relatif au Rapport de Gestion 2025 de l'Association de Communes Sécurité Riviera

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'approuver la gestion relative à l'exercice 2025 et d'en donner décharge au Comité de direction.

Veytaux, le 20 mai 2026

Pour la commission :
Koschevnikov Alexandre

Président-rapporteur